

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE**

Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences

financières et commerciales

Spécialité : Finance d'entreprise

Thème :

**Financement des petites et moyennes entreprises**

**par le crédit d'exploitation**

**Cas : Crédit Populaire d'Algérie**

**Elaboré par :**

**FERAI Abdelhak**

**Encadré par :**

**Mme. BOUZEMMAL Faiza**

Lieu du stage : Crédit Populaire d'Algérie, Agence Rouiba 178

Période du stage : 02/05/2016 au 31/05/2016

**2015/2016**



**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE**

Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences

financières et commerciales

Spécialité : Finance d'entreprise

Thème :

**Financement des petites et moyennes entreprises**

**par le crédit d'exploitation**

**Cas : Crédit Populaire d'Algérie**

**Elaboré par :**

**FERAI Abdelhak**

**Encadré par :**

**Mme. BOUZEMMAL Faiza**

Lieu du stage : Crédit Populaire d'Algérie, Agence Rouiba 178

Période du stage : 02/05/2016 au 31/05/2016

**2015/2016**

## Sommaire :

Liste des tableaux

Liste de figures

Liste des abréviations

Introduction générale.....A

**Chapitre 1 : Généralités sur les PME et la banque.....1**

**Section 1 : Définition et généralités sur les PME et la banque..... 3**

1. La petite et moyenne entreprise..... 3

2. La banque.....10

**Section 2 : les contraintes au financement des PME.....20**

1. Les principales contraintes au financement des PME.....20

2. Le risque lié au crédit bancaire.....22

3. Dispositifs d'appui à la PME algérienne.....24

**Chapitre 2 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'exploitation.....30**

**Section 1 : définition et typologie des crédits bancaires.....32**

1. Définition du crédit bancaire.....32

2. Les types du crédit bancaire.....32

**Section 2 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'exploitation.....42**

1. Les composantes d'un dossier de crédit d'exploitation.....42

2. Etude du dossier de crédit d'exploitation.....43

**Chapitre 3 : Etude pratique d'un dossier de crédit d'exploitation.....63**

**Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil (CPA agence 178).....65**

1. Présentation de la banque CPA.....65

2. L'agence CPA Rouiba 178.....69

**Section 2 : Etude pratique d'un dossier de crédit d'exploitation.....71**

1. Présentation générale du cas.....71

2. Appréciation du client.....74

3. Analyse financière de l'entreprise.....75

Conclusion générale.....i

Bibliographie

Annexes

## **Résumé :**

Ce mémoire vise à avancer des éléments essentiels pour comprendre la réalité de financement des petites et moyennes entreprises, vue la position qu'elles occupent dans l'économie nationale, qui vit une transition vers une économie de marché depuis les années 1990, et tentera de montrer l'apport de ces entreprises de taille réduite, en termes de création d'emplois et de la valeur ajoutée.

Pour atteindre cet objectif, nous avons abordé en premier lieu le cadre théorique de la PME et du crédit nécessaire à son fonctionnement, qui est accordé par la banque, puis nous avons appliqué les différents concepts et instruments qu'on a développé au terme de la partie théorique dans une étude sur un dossier qui nous a été fourni par l'établissement d'accueil : l'agence de Rouiba 178 du crédit populaire d'Algérie.

Après avoir terminé ce travail, Nous avons arrivé à la conclusion suivante : Pour que le banquier arrive à donner une réponse positive ou négative à l'égard du crédit sollicité, il effectue une étude financière et commerciale du dossier fourni. Et pour qu'une PME puisse jouir d'une réponse positive concernant sa demande de crédit d'exploitation, elle doit remplir certains critères d'ordre financier, à savoir sa solvabilité, sa liquidité, l'inexistence d'un incident de paiement antérieur...etc.

De plus, l'entreprise doit présenter des garanties, qui peuvent être transformées en liquide, et servir d'un alternatif pour le banquier, en cas de défaillance l'entreprise.

## **Mots clés :**

Financement des PME, La banque, Crédit d'exploitation, Analyse financière

## الملخص :

هذه المذكرة تهدف إلى دفع العناصر الأساسية لفهم واقع تمويل المؤسسات الصغيرة والمتوسطة، نظرا للموقع الذي يشغلونه في الاقتصاد الوطني، الذي يشهد فترة تحول نحو اقتصاد السوق منذ 1990، وستحاول إظهار مساهمة هذه الشركات ذات الحجم الصغير من حيث خلق فرص العمل والقيمة المضافة.

ولتحقيق هذا الهدف، تطرقنا أولا للإطار النظري للمؤسسات الصغيرة والمتوسطة، والقرض اللازم لأداء وظيفتها، والذي يمنح من قبل البنك، وبعد ذلك طبقنا مختلف المفاهيم والأدوات التي قمنا بتطويرها خلال الجزء النظري في دراسة ملف قدم لنا من قبل المؤسسة المضيفة: وكالة رويبة 178 للقرض الشعبي الجزائري.

بعد الانتهاء من هذا العمل، توصلنا إلى الاستنتاج التالي: من أجل أن يتوصل البنك لإعطاء رد إيجابي أو سلبي فيما يتعلق بالقرض المطلوب، فإنه يقوم بإجراء دراسة مالية وتجارية للملف المقدم. ولكي تستفيد المؤسسة الصغيرة والمتوسطة من رد إيجابي فيما يتعلق بطلبها لقرض استغلالي، فإنه يجب أن تستوفي معايير مالية معينة، والتي تتمثل في القدرة على السداد، السيولة، عدم وجود واقعة دفع سابقة ... الخ

وبالإضافة إلى ذلك، يجب على الشركة تقديم ضمانات، والتي يمكن أن تتحول إلى سيولة، تكون بمثابة بديل للبنك، في حال فشل الشركة.

## الكلمات المفتاحية:

تمويل المؤسسات الصغيرة والمتوسطة، البنك، القرض التشغيلي، التحليل المالي

## Liste des tableaux :

1-1	Seuils quantitatifs de chaque catégorie d'entreprise appartenant au secteur des PME	5
1-2	Evolution des emplois déclarés par type de PME en Algérie entre 2012 et 2013	9
1-3	La part des fonds propres obligatoire pour chaque niveau d'investissement	25
2-1	Présentation du bilan financier	45
3-1	La part des MC par rapport aux CA	73
3-2	Liste des engagements au titre de l'année 2014/2015	74
3-3	Garanties recueillies	75
3-4	L'actif des années 2013, 2014, et 2015	76
3-5	Le passif des années 2013, 2014, et 2015	77
3-6	Les SIG des années 2013, 2014, et 2015	78
3-7	Les indicateurs d'équilibre financier	79
3-8	Les ratios des années 2013, 2014, et 2015	80

## **Liste des figures :**

1-1	Les opérations bancaires « dépôts » et « engagements » en Algérie	12
3-1	Evolution du capital de la banque CPA	66
3-2	La part des MC par rapport aux CA	73
3-3	Evolution des indicateurs d'équilibre financier	80

## **Liste des abréviations :**

**AF** : Autofinancement

**ANDI** : L'Agence Nationale de Développement des Investissements

**ANGEM** : L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit

**ANSEJ** : L'Agence Nationale pour le Soutien à l'Emploi des Jeunes

**APSSI** : L'Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement

**ASV** : Actifs sans valeurs

**BADR** : La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural

**BCIA** : La Banque pour le Commerce et l'Industrie d'Algérie

**BDL** : La Banque de Développement Local

**BEA** : La Banque Extérieure d'Algérie

**BFR** : Besoin en fonds de roulement

**BFRE** : Besoin en fonds de roulement d'exploitation

**BFRHE** : Besoin en fonds de roulement hors exploitation

**BNA** : La Banque Nationale d'Algérie

**BOAL** : Bulletin Officiel des Annonces Légales

**BTPH** : Bâtiment, travaux publics et hydraulique

**CA** : Chiffre d'affaires

**CAD** : La Caisse Algérienne de Développement

**CAF** : La capacité d'autofinancement

**CASNOS** : La Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non-Salariés

**CFCB** : Compagnies Française de Crédit et de Banque

**CLT** : Crédit à Long Terme

**CMC** : Le conseil de monnaie et de crédit

**CMT** : Crédit à Moyen Terme

**CNAC** : La Caisse Nationale d'Allocation Chômage

**CNAS** : Caisse Nationale des Assurances Sociales des travailleurs Salariés

**CNEP** : La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance

**CNRC** : Centre nationale de registre de commerce

**CPA** : Le Crédit Populaire d'Algérie

**Crédoc** : Crédit documentaire

**CV** : Curriculum Vitae

**DCT** : Dettes à court terme

**DCTE** : Dettes à court terme d'exploitation

**DCTHE** : Dettes à court terme hors exploitation

**DF** : Dettes financières

**DLMT** : Dettes à long et moyen terme

**EBE** : L'excédent brut d'exploitation

**EENE** : Effets escomptés non échus

**ENTV** : Entreprise nationale de télévision

**FRE** : Fonds de roulement étranger

**FRN** : Fonds de roulement net

**FRP** : Fonds de roulement propre

**GREPME** : Le groupe de recherche en entrepreneuriat et en PME

**LCAC** : Lettre de Cession d'Antériorité des Créances

**MC** : Mouvements confiés

**MDIPI** : Ministère du Développement industriel et de la Promotion de l'Investissement

**OCDE** : Organisation de Coopération et de développement économiques

**PIB** : Produit intérieur brut

**PME** : Petite et moyenne entreprise

**PMI** : Petite et moyenne industrie

**PNR** : Un prêt non rémunéré

**RAF** : Ratio d'autonomie financière

**RCAI** : Le résultat courant avant impôts

**RCES** : Ratio de couverture des emplois stables

**RCR** : Ratio de capacité de remboursement

**RDC** : Ratio de délai client

**RDF** : Ratio de délai fournisseur

**RE** : Le résultat d'exploitation

**Remdoc** : Remise Documentaire

**RLG** : Ratio de liquidité générale

**RLI** : Ratio de liquidité immédiate

**RLR** : Ratio de liquidité réduite

**RO** : Résultat opérationnel

**RRC** : Ratio de rentabilité commerciale

**RRE** : Ratio de rentabilité économique

**RRF** : Ratio de rentabilité financière

**RRS** : Ratio de rotation des stocks

**RSG** : Ratio de solvabilité générale

**SIG** : Soldes intermédiaires de gestion

**SNC** : Société au nom collectif

**TCR** : Tableau de comptes de résultat

**TR** : Trésorerie

**TTC** : Toutes taxes comprises

**TVA** : Taxe sur la valeur ajoutée

**UMMTO** : Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou

**VA** : La valeur ajoutée

**VE** : Valeurs d'exploitation

**VD** : Valeurs Disponibles

**VR** : Valeurs réalisables

# **Introduction Générale**

**Introduction générale :**

Au début des années quatre-vingts dix, l'Algérie a commencé une phase de transition économique, d'une économie administrée dont l'investissement est basé sur la grande entreprise étatique, vers une économie de marché. Cette décision de mutation a été conduite par l'incapacité du secteur public à répondre aux besoins économiques et sociaux grandissant du pays, et par conséquent, le recours au secteur privé représenté par les entreprises privées et particulièrement les PME, est une nécessité absolue.

La performance des pays industrialisés durant le vingtième siècle confirme de plus en plus le rôle important des PME dans le développement de l'économie. En effet, les PME jouent un rôle fondamental dans le processus de développement économique et social grâce à leurs caractéristiques essentielles : la flexibilité de leur structure, leur aptitude à assurer une intégration économique, et leur contribution à l'emploi, surtout dans un pays comme l'Algérie où le problème du chômage tend à s'intensifier chaque année, ce qui justifie que les PME sont de plus en plus au centre des politiques industrielles et des préoccupations des pouvoirs publics soucieux d'assurer la croissance économique.

De ce fait, pour favoriser le développement de la PME partout où elle existe, les pouvoirs publics se sont attelés à lui assurer un environnement macro-économique, juridique, réglementaire et fiscale transparent, stable et prévisible, (dénotons à titre d'exemples dans le cas de l'Algérie, la création de plusieurs programmes et structures comme : La loi d'orientation sur la petite et moyenne entreprise de 2001, le Ministère de la PME et de l'artisanat, l'agence nationale de développement de la PME...), et lui faire bénéficier de renforcement du dispositif financier national à travers la modernisation du secteur financier, et l'apport d'une assistance technique au secteur bancaire afin d'améliorer l'investissement au niveau des PME. En effet, L'histoire du développement économique des pays a été toujours associée au développement financier qui peut être apprécié à travers la diversité des institutions financières, des marchés de capitaux, et des instruments financiers, et leurs capacités de mobilisation et de financement de l'économie.

En fait, l'accès aux ressources financières est considéré comme l'un des principaux obstacles à la survie et à la croissance des PME, car ces dernières sont plus dépendantes des crédits bancaires que les grandes entreprises. Et c'est dans ce contexte qu'on va poser la problématique suivante :

- **Quels sont les facteurs qui expliquent l'obtention d'un crédit d'exploitation pour une PME ?**

Et pour répondre à cette problématique principale, des questions secondaires se dégagent :

- **Quels sont les types de financement que propose la banque aux PME ?**
- **L'opération d'octroi de crédit présente-t-elle des risques pour le banquier ? Si oui, comment se prémunit-il contre ces risques ?**
- **Quelles sont les démarches que suit le banquier dans l'étude d'un dossier de crédit au niveau de la banque CPA ?**

Pour répondre à ces questions on a posé les hypothèses suivantes :

- Pour chaque besoin, le banquier propose à ses clients un type de crédit approprié.
- Le risque d'être non remboursé présente le premier souci du banquier, et il exige des garanties pour se protéger contre ce risque.
- Le banquier procède à l'identification du client et son environnement, puis il analyse sa situation financière.

### **Importance du sujet :**

Nous avons choisi de traiter la problématique du financement de la PME en Algérie, afin de connaître la situation dans laquelle se trouvent nos entreprises de petite et moyenne taille, qui représentent des acteurs importants de l'économie en termes d'innovation et de création d'emplois.

Notre sujet tient son importance du fait que la problématique de financement des PME ne cesse de s'imposer aux chercheurs et aux spécialistes, à cause de l'importance du secteur de la PME et son impact sur l'économie.

### **Buts du sujet :**

A travers notre recherche nous allons essayer de :

- Mieux cerner le concept des PME, connaître leurs caractéristiques, leur importance, leurs atouts et leurs problèmes.

- Connaitre l'origine du problème de financement des PME, et les moyens de financements disponibles.
- Mieux comprendre le concept du crédit bancaire et son importance pour le fonctionnement de l'économie.
- Connaitre le processus et les différentes procédures d'octroi de crédit.

### **Méthodologie :**

Pour atteindre notre objectif d'une utilité grandissante portant sur le financement des PME en Algérie, nous adoptons une démarche fondée sur un double éclairage :

- D'abord, théorique où on va utiliser une méthode descriptive, visant à décrire le cadre théorique du mémoire (PME, Banque, crédit...).
- Ensuite, analytique pour utiliser des différentes données de l'analyse financière, comptabilité financière et analytique ainsi que les études marketing pour établir l'étude permettant de mieux cerner le client.

### **Plan adopté :**

Ce travail sera présenter dans trois chapitres, et chaque chapitre comportera deux sections :

Dans le premier chapitre et dans sa première section il est rappelé le cadre théorique de la PME et de la banque, en passant en premier lieu par la PME, où nous allons aborder sa définition, ses caractéristiques et son rôle, puis en deuxième lieu, on s'intéresse à la banque, en rappelant sa définition, son rôle, et un aperçu générale sur le système bancaire algérien. La deuxième section traitera les contraintes que rencontrent les PME pour se bénéficier d'un crédit bancaire, le risque lié à ce dernier, et les dispositifs d'appui à la PME Algérienne.

Dans le deuxième chapitre est évoquée dans la première section le crédit bancaire et ses différents types, puis la constitution du dossier de crédit et l'étude que fait le banquier à l'aide de ce dossier afin de pouvoir faire sa décision sera l'objet de la deuxième section.

Le troisième chapitre est réservé au côté pratique renforçant le coté théorique. Il comprend essentiellement deux sections : la première section est une présentation de l'établissement d'accueil (lieu du stage) et la seconde section porte sur une étude de cas pratique d'un dossier de crédit d'exploitation.

**Chapitre 1 :**  
**Généralités sur les PME**  
**et la banque**

## **Introduction :**

Il est communément admis que les petites et moyennes entreprises constituent le moteur de toute économie moderne, et pour qu'on assure la continuité et la pérennité pour ce type d'entreprise, son financement ne doit pas être pris à la légère, puisque il constitue un véritable enjeu qu'on doit veiller attentivement.

Parmi les différents moyens de financement des PME, on trouve le financement par crédit bancaire, ce dernier se trouve au cœur de l'activité bancaire, qui est considérée comme une industrie, vue sa grandeur en matière de masse monétaire employée.

En réalité, l'octroi des crédits bancaires par les banques n'est pas une opération parfaite, et l'obtention d'un crédit bancaire par une PME n'est pas une opération facile. Effectivement, il existe des contraintes qui bloquent les PME d'obtenir les crédits souhaités, et en cas de l'octroi de ce dernier, il s'est associé un risque ou encore plusieurs risques.

Dans ce chapitre, on va essayer en premier lieu, de donner une vision générale sur la PME et la banque. En commençant par la notion de PME, en abordant sa définition, ses multiples caractéristiques, et le rôle important qu'elle joue dans le développement de l'économie, puis la banque sera notre objet d'étude, en passant par sa définition, son rôle primordial et son environnement, et finissant par donner une vision générale sur le système bancaire algérien.

En deuxième lieu, nous allons présenter les différentes contraintes liées au financement des PME, les différents risques que fait face le banquier, ainsi que les différents organismes mis en disposition par les autorités publics afin d'aider ces entreprises à surpasser les différentes obstacles entravant l'obtention des crédits désirés.

Dans cet objectif, ce chapitre sera divisé en deux sections :

**Section 1 : Définition et généralités sur les PME et la banque.**

**Section 2 : Les contraintes au financement des PME.**

## **Section 1 : Définition et généralités sur les PME et la banque.**

Plusieurs économistes considèrent les petites et moyennes entreprises comme un outil indispensable au développement des économies, ils se justifient en prenant l'exemple des pays industrialisés où les PME jouent un rôle primordial dans le développement et la croissance économique. De plus, la banque est l'une des principaux acteurs de l'économie.

Cette section sera composée de deux parties, la première est consacrée à la PME, tandis que la deuxième sera consacrée à la banque.

### **1. La petite et moyenne entreprise :**

#### **1.1. Définition de la PME :**

Avant d'aborder la définition, nous allons essayer d'éclaircir les critères sur lesquels la définition est basée.

##### **1.1.1. Les critères sur lesquels la définition est fondée :**

Les PME ne se caractérisent par aucune définition unique mais de différentes définitions selon les aires géographiques en conséquence d'une diversité économique et juridique d'un pays à un autre.

En Algérie, la définition retenue des PME est celle adoptée par l'Union Européenne<sup>1</sup> en 1996 qui résulte en croisant le critère de la taille de l'entreprise d'une part borné par le nombre de salariés et le chiffre d'affaire, et le critère de son autonomie juridique d'autre part.

Effectivement, le nombre de salariés travaillant dans une entreprise ainsi que la valeur des ventes réalisées appelé le chiffre d'affaire permet de montrer son importance dans l'économie, ainsi que la classe d'entreprise dans laquelle elle appartient. Et pour qu'une entreprise soit reconnue comme une PME ou non, elle doit satisfaire la condition d'autonomie juridique c'est à dire qu'elle ne doit pas faire partie d'aucun groupe.

##### **1.1.2. La définition Algérienne des PME :**

C'est sur ces deux critères de taille et de l'indépendance qu'est basée la définition Algérienne des PME reprise par la loi n° 01-18 du 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la PME qui définit la PME algérienne comme suit : « *une entreprise de production de biens et de services, employant entre 1 à 250 personnes à plein temps pendant*

---

<sup>1</sup> Moumou Ouerdia, «*Les déterminants et les obstacles à l'internationalisation des pme familiales algériennes*», Faculté des sciences économiques commerciales et de gestion, UMMTO, p3

*une année, dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2 milliards de DA ou dont le total bilan n'excède pas 500 millions de DA, et qui respecte le critère d'indépendance »<sup>1</sup>. Ce critère est dit respecté si l'entreprise considérée détient une participation de moins de 25% du capital ou des droits de vote d'une ou plusieurs autres entreprises et/ou des tiers ne détiennent pas de participation de 25% ou plus de son capital ou de ses droits de vote.<sup>2</sup>*

### **1.1.3. Classification des PME :**

Plus précisément, Ce secteur appelé secteur de PME est divisé en trois catégories : la micro entreprise, la petite entreprise et la moyenne entreprise. Cette dernière, est définie comme une entreprise employant de 50 à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires est compris entre 200 millions et 2 milliards de DA ou dont le total du bilan est compris entre 100 millions et 500 millions DA. Tandis que la petite entreprise est définie par son tour comme une entreprise employant de 10 à 49 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel est compris entre 20 millions et 200 millions de DA ou dont le total du bilan est compris entre 10 millions et 100 millions de DA, et en dessous de ces derniers seuils l'entreprise est dite très petite ou encore micro entreprise.<sup>3</sup>

Le tableau suivant illustre bien les caractéristiques des différentes catégories du secteur des PME :

---

<sup>1</sup> Journal officiel de la république algérienne N°77 (de 30 Ramadhan 1422 ; 15 décembre 2001), article 4

<sup>2</sup> Levratto Nadine, « *Les PME : Définition ; rôle économique et politiques publiques* », 1<sup>ère</sup> édition De Boeck, Bruxelles 2009, p23

<sup>3</sup> Journal officiel de la république algérienne N°77, op.cit, articles 5; 6 et 7

Tableau 1-1 : Seuils quantitatifs de chaque catégorie d'entreprise appartenant au secteur des PME

Entreprise/Critère	Nombre de salariés	Chiffre d'affaire	Bilan annuel
Très Petite	1-9	Moins de 20 millions DA	Moins de 10 millions DA
Petite	10-49	Entre 20 millions et 200 millions DA	Entre 10 millions et 100 millions DA
Moyenne	50-249	De 200 millions jusqu'au 2 milliards DA	De 100 millions jusqu'au 500 millions DA

Source : Elaboré par l'étudiant sur la base des données du Journal officiel de la république algérienne N°77

#### 1.1.4. Quelques autres définitions de la PME :

Aux Etats-Unis, les seuils retenus pour qualifier une entreprise de PME varient selon qu'elle opère dans l'industrie manufacturière, les services ou la construction, et une entreprise de 500 salariés est encore considérée comme une PME. Au Canada, une PME ne doit généralement pas employer plus de 500 personnes, avoir un actif inférieur à 25 millions de dollars et ne pas être détenue à plus de 25 % de son capital par une autre entreprise. Tandis qu'en Chine, ni le nombre de salariés ni le chiffres d'affaires ne sont retenus, le critère retenu est la capacité de production des entreprises. Et au Japon, les critères de base sont le capital ou le portefeuille de l'investissement et/ou les effectifs.<sup>1</sup>

#### 1.2. Caractéristiques des PME :

Même si les PME constituent un groupe très hétérogène du fait qu'elles sont présentes dans des activités très diverses, comme le petit artisan, les petites entreprises d'ingénierie et les moyennes entreprises fabriquant des pièces détachées, mais elles ont des caractéristiques principales similaires qui sont également les causes de certaines difficultés et atouts.

<sup>1</sup> Ministère de l'Industrie; de la PME et de la promotion de l'Investissement, Direction Générale de la Veille Stratégique; des Etudes Economiques et des Statistiques, Bulletin de Veille PME n°1 du 25 février 2012, p1.

Parmi les multiples caractéristiques existantes des PME, on cite ceux repris par le groupe de recherche en entrepreneuriat et en PME (GREPME) qui sont : la petite taille, la centralisation de gestion, une faible spécialisation, des systèmes d'information interne et externes simples ou peu organisés, une stratégie intuitive ou peu formalisée.

### **1.2.1. La petite taille :**

La petite taille des PME est la caractéristique de base sur laquelle est établi la distinction entre une petite et une grande entreprise, et elle constitue un élément majeur de la structuration de l'organisation comme le dit Olivier Torres dans son article "Pour une approche contingente de la spécificité des PME" : « *Plus une organisation est de grande taille, plus sa structure est élaboré : plus les tâches y sont spécialisées, plus ses unités sont différenciées, et plus sa composante administrative est développée* »<sup>1</sup>, et c'est cette caractéristique qui représente la source des autres caractéristiques spécifiques à la PME.

### **1.2.2. La centralisation de gestion :**

Il est généralement admis que le niveau de centralisation est fonction de la taille de l'entreprise, c'est la raison pour laquelle le mode de gestion de la PME est fortement centralisé, et se concentre le plus souvent sur la personne du dirigeant-proprétaire.

Autrement dit, les petites et moyennes entreprises se caractérisent par un organigramme plat par rapport à celui des grandes entreprises, et il apparaît naturel que plus l'entreprise est petite, plus les décisions importantes ont tendance à être prise par le responsable qu'est le chef d'entreprise, ce qui a été cité par Hertz en 1982 "*an essential characteristic of a small firm is that is managed by its owners or part owners in a personalised way, and not through the medium of a formalised management structure.*"<sup>2</sup>

### **1.2.3. La faible spécialisation :**

Sachant qu'une organisation se définit en première analyse par son niveau de spécialisation du travail et les modes de coordination, la PME est toujours sous dimensionnée en matière de spécialisation, due à l'existence d'une difficulté à différencier les tâches parce qu'il n'y a que quelques services ou fonctions qui sont faites en faisant recours à la polyvalence du dirigeant et ses employés. Effectivement, un grand nombre de tâches sont faites par le patron qui non

---

<sup>1</sup> Torres Olivier, « *Pour une approche contingente de la spécificité des PME* », Université Paul Valéry Montpellier III, p5.

<sup>2</sup> Torres Olivier, op.cit, p4

seulement dirige, mais encore joue le rôle de chef de service, et exécute un grand nombre de tâches lui-même.

#### **1.2.4. Des systèmes d'information simples et peu organisés :**

La principale caractéristique qui définit le système d'information des PME est sa simplicité et sa faible structuration due à une forte proximité physique entre le dirigeant et les principaux acteurs de l'univers de la PME. En effet, le dirigeant communique par dialogue ou par contact direct non seulement avec les membres du personnel, mais aussi avec les clients et fournisseurs, pour connaître leurs besoins et leurs goûts et expliquer les différents aspects de ses produits<sup>1</sup>, contrairement aux grandes entreprises qui doivent établir tout un mécanisme formel et écrit permettant le transfert d'information en minimisant le bruit et en favorisant la formalisation.

En général, le marché de la PME est plutôt local, et ses principaux partenaires (clients, fournisseurs, employés...) sont relativement proches, et l'éloignement de ces partenaires rend difficile pour le dirigeant de maintenir des contacts étroits et directs avec eux, ce qui conduit le dirigeant à mettre en place un système de collecte d'informations beaucoup plus compliqué ou sophistiqué.

#### **1.2.5. Une stratégie intuitive ou peu formalisée :**

Au niveau des PME, les méthodes et techniques de gestion telles que la prévision, l'analyse financière et la gestion de projet est rarement utilisées. De plus, le cycle de décision stratégique est le plus souvent à court terme, étant axé sur la réaction plutôt que l'anticipation, le processus décisionnel des gestionnaires de PME est alors vu comme étant plus intuitif, en ayant recours à leurs seuls jugements, intuitions et expériences, moins dépendant d'information et de modèles formels de prise de décision, et contrairement au cas des grandes entreprises, le fait que le dirigeant est suffisamment proche de ses employés clé, il peut leur expliquer au besoin tout changement de direction, sans avoir besoin de préparer des plans relativement précis des actions à venir pour que toute la direction puisse s'y agir.<sup>2</sup>

Encore, l'existence de programme de recherche ou de plans de financement, de formation, de commercialisation-marketing, d'approvisionnement ou de production est extrêmement rare en PME, et quand de tels plans existent, les horizons temporels sont généralement courts. De plus, la gestion quotidienne de la PME traite le plus souvent de problèmes immédiats, ce qui

---

<sup>1</sup> Madouche yacine, «*La problématique d'évaluation du risqué de crédit des PME par la banque en Algérie* », mémoire de Magister, UMM Tizi-Ouzou, 2009, p107

<sup>2</sup> idem

rend plus difficile une vision globale et à long terme pour l'entreprise, et ses objectifs et résultats sont par nature plus tactiques et orientés vers le court terme.

En définitive, plus la taille de l'entreprise est petite, plus son horizon temporel semble court, les activités à horizon temporel long (recherche et développement, formation...) sont, sinon absentes, du moins relativement moins fréquentes dans les PME que dans les grandes entreprises.

### **1.3. Le rôle des PME :**

Nul ne peut nier l'importance et la place qu'occupent la PME dans toutes les économies, car elle permet et contribue à la croissance et au développement économique, par:

- La création d'emplois ;
- La création de la valeur ajoutée ;
- La participation à la distribution des revenus.

#### **1.3.1. La création d'emploi :**

Depuis que l'économiste américain David Birch (en 1981) a fait remarquer qu'aux États-Unis les petites entreprises jouaient un rôle majeur dans la création d'emplois, il a été beaucoup débattu de la validité de ces résultats pour l'ensemble des pays, des secteurs et des périodes. La remarque de Birch veut que les entreprises ayant un effectif inférieur à 100 employés sont responsables pour 80% d'emplois créés pendant les années 1969-76 aux États-Unis<sup>1</sup>. Plusieurs auteurs sont également arrivés à la conclusion que dans de nombreux pays ce sont les PME qui avaient créé le plus d'emplois au cours du passé récent.<sup>2</sup>

En Algérie, la tendance de la part des PME dans l'emploi total est en nette croissance. Cette part est passée d'un peu plus de neuf cent mille postes d'emplois en 2003 c'est-à-dire 13,66% de l'emploi total à plus d'un million neuf cent mille emplois en 2013, ce qui représente près de 18% de l'emploi total<sup>3</sup>.

Cette amélioration ne doit pas cependant masquer le fait que ce taux de participation des PME à l'emploi total est loin d'être celui des pays développés. Entre-autre, la part de l'emploi détenue par les PME est de 55% au Canada et 60 % en France, ce phénomène a de multiples

---

<sup>1</sup> OCDE, « Les PME à forte croissance et l'emploi », 2002, p10

<sup>2</sup> Halabisky David, « *Le processus de croissance des entreprises : la création d'emplois selon l'âge des entreprises* », Industrie, Canada, 2006, p12

<sup>3</sup> Ministère du Développement industriel et de la Promotion de l'Investissement, op.cit, p12 et 13

explications. En premier lieu, il est bien sûr que l'Etat est le premier employeur en Algérie, donc sa part est relativement supérieure. Il tient également aux difficultés de transition du secteur privé puisqu'il est toujours en phase embryonnaire et que les investissements se concentrent autour des secteurs peu créateurs d'emplois tels que le commerce et les services.<sup>1</sup>

Le tableau suivant montre le nombre d'emplois créés par les PME en Algérie au titre des années 2012 et 2013.

**Tableau 1-2 : Evolution des emplois déclarés par type de PME en Algérie entre 2012 et 2013**

Types de PME	1 <sup>er</sup> semestre 2012		1 <sup>er</sup> semestre 2013		Evolution
	Nombre	Part	Nombre	Part	
PME Privées					
Salariés	1 041 221	58,61%	1 121 976	58,57%	7,76%
Employeurs	686 825	38,66%	747 387	39,02%	8,82%
Sous Total	1 728 046	97,27%	1 869 363	97,59%	8,18%
PME Publiques	48415	2,73%	46 132	2,41%	-4,72%
Total	1 776 461	100%	1 915 495	100%	7,83%

Source : MDIPI, Direction Générale de la Veille Stratégique ; des Etudes Economiques et des Statistiques, Bulletin d'information statistique de la PME n°23, p13

### 1.3.2. La création de la valeur ajoutée :

Les PME jouent un rôle prépondérant dans la création de la valeur ajoutée, qui mesure la production créée et vendue par une entreprise. La valeur ajoutée à l'échelle nationale est désignée par le PIB algérien, qui est pour l'essentiel la somme des valeurs ajoutées de l'ensemble des entreprises dans différents secteurs, implantées sur le territoire national.

<sup>1</sup> Kari kamel edine, « Les PME en Algérie: un nouvel horizon pour l'emploi », Revue académique, MÂAREF, 7<sup>eme</sup> Année - N°12/Juin 2012, UAMO Bouira, p 9

En Algérie, Les PME représentent près de 95 % du tissu des entreprises et jouent un rôle important avec 52% du total de la production du secteur privé hors hydrocarbures et près de 35% de la valeur ajoutée<sup>1</sup>. Par ailleurs, Il est à noter que plus de 65 % de la valeur ajoutée et de l'emploi des pays développés provient des PME. Une politique économique en vue de la constitution, de la promotion et des redéploiements des PME est incontournable dès lors que l'on aspire au développement.<sup>2</sup>

### **1.3.3. La participation à la distribution des revenus :**

La valeur ajoutée créée par chaque PME recouvre l'ensemble des rémunérations des services qui ont été rendus au cours du processus de production et au fonctionnement des administrations. La valeur ajoutée servira à :

- Rémunérer les services, force de travail, capital, moyens financiers (il s'agira alors des salariés, de dividendes ou d'intérêts) ;
- Contribuer au fonctionnement des administrations en particulier en versant des impôts.

Il est clair donc que l'entreprise quelle que soit sa taille, en créant de la valeur ajoutée et en redistribuant ce surplus sous des formes diverses aux autres agents, remplit un rôle essentiel dans l'activité d'un pays.

Il faut aussi préciser que ses fonctions de nature strictement économique ne sont pas les seules que l'on attribue à cette catégorie d'entreprise, de plus en plus, et du fait de son importance dans les sociétés modernes, d'autres missions lui sont attribuées : sociales, humaines et culturelles...etc.

## **2. La Banque :**

Dans toute économie, la banque joue un rôle important. Elle est l'une des premières ressources de financement de l'activité économique, comme elle intervient aussi dans la création d'entreprise dans les pluparts des cas.

### **2.1. Définition de la banque :**

F.Mishkin dans son livre intitulé : "Monnaie, banque, et marché financier" définit les banques comme suit : « *Les banques sont des institutions financières qui acceptent les dépôts*

---

<sup>1</sup> Mebarek Abdelghani, « *Colloque du conseil scientifique de la COSOB : Financement de la PME et la croissance* », 2<sup>ème</sup> édition, Alger 2015, p2

<sup>2</sup> Lamiri.A, « *Crise de l'économie algérienne* », Les presses d'Alger, 1999, p167

*et qui font des crédits. Sont incluses sous le terme de banques, les banques commerciales, les sociétés de crédit immobilier et les caisses d'épargne. Les banques sont des intermédiaires financiers avec lesquels un particulier est le plus souvent en relation »<sup>1</sup>*

Alors La banque est avant tout une entreprise et un agent économique, dont le rôle essentiel consiste à recevoir des fonds de la part de sa clientèle, et à prêter une partie de ces fonds à ceux qui en ont besoin sous forme de crédit et reçoit en contrepartie des intérêts, ce qui lui permet de fructifier ces ressources.

En prenant la définition Algérienne de la banque aux termes des articles 66, 67, 68 et 69 de l'ordonnance 03-11 du 26 aout 2006 relative à la monnaie et au crédit, « *la banque est un établissement financier ou une personne morale qui est habilitée à effectuer à titre de profession habituelle les opérations de banque ci-après :*

- *La réception des fonds du public ;*
- *Les opérations de crédit ;*
- *La mise à disposition des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci ».<sup>2</sup>*

## **2.2. Le rôle de la banque :**

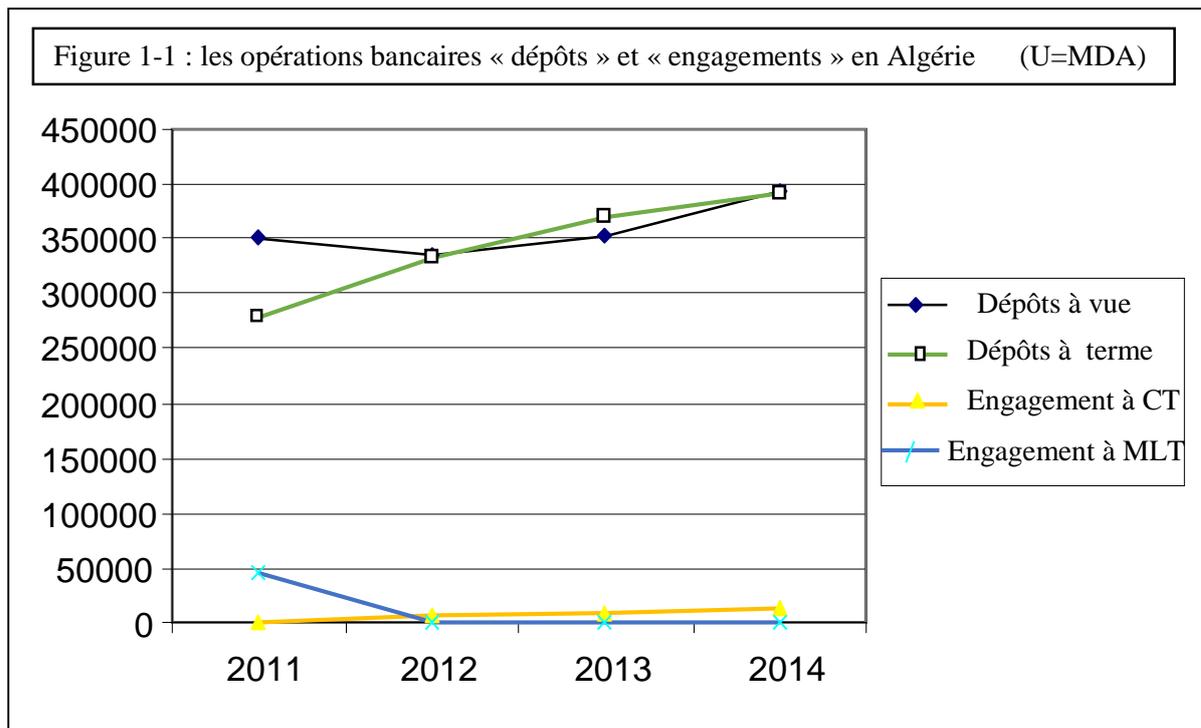
Le rôle majeur d'une banque est l'intermédiation financière entre les offreurs et les demandeurs de capitaux (collecteur et distributeur), elle joue un rôle très important au sein d'une économie, grâce à son rôle comme créditeur à l'ensemble de l'économie et créateur de quasi-monnaie, c'est-à-dire à chaque fois que la banque accorde un crédit, la masse monétaire augmente en créant un dépôt bancaire (monnaie scripturale) d'un montant équivalent.

Cette intermédiation que joue la banque, lui attribue une mission à double flèche et exige un certain équilibre entre les opérations de collecte et distribution de capitaux, ce qui est malheureusement absent en Algérie d'après la figure suivante :

---

<sup>1</sup> Mishkin.F, « *Monnaie ; banque et marché financier* », Ed. Pearson, Paris 2010, p8.

<sup>2</sup> L'ordonnance 03-11 du 26 aout 2006 relative à la monnaie et au crédit, articles 66 ; 67 ; 68 ; et 69.



Source : Elaboré par l'étudiant sur la base du bilan statistique de la Banque d'Algérie en 2014

Le montant des dépôts est beaucoup plus élevé que celui des engagements, cette situation explique bien la situation de surliquidité et donc l'inflation qui règne sur la conjoncture économique actuelle, cette réalité économique est compliquée par l'hésitation des banques à financer certains projets (surtout ceux des PME), et l'esprit d'aversion au risque dominant le peuple algérien.

### 2.3. La banque et son environnement :

Comme tout acteur économique, la banque a des relations avec les autres acteurs économiques.

#### 2.3.1. La relation avec La Banque Centrale :

La banque est liée à son environnement par des relations opérationnelles et hiérarchiques, parmi ses relations compliquées, il y a les liens hiérarchiques avec la Banque d'Algérie dans le cadre de :

- **refinancement :**

- Le réescompte : à la base des effets réescomptables selon un taux de réescompte planifié par la Banque Centrale suivant la conjoncture économique (inflation).

- Le marché monétaire : ce marché est strictement contrôlé et surveillé par la Banque d'Algérie dans un cadre de limitation d'activités pour les agents économiques habilités à exercer sur ce marché.

- **La sécurité du système bancaire :**

- La centrale des risques : elle reçoit et informe chaque banque sur les clients bénéficiaires des crédits, leurs montants, leurs natures, les garanties et toute autre information sur le crédit.

- La centrale des impayés : elle reçoit et informe chaque banque des clients coupables d'émission de chèques sans provision.

- La centrale des bilans : rend possible l'accès aux bilans des entreprises.

- **Le contrôle du système bancaire :**

- Le conseil de monnaie et de crédit (CMC) : l'article 62 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/08/2003 relative à la monnaie et au crédit détaille les tâches attribuées au CMC et le définit comme l'autorité monétaire la plus élevée (émission de monnaie, contrôle, normes...etc.).

- La Commission Bancaire : l'article 105 de la même ordonnance définit la Commission Bancaire et lui charge d'effectuer deux principales missions : contrôler le respect des dispositions législatives et réglementaires par les banques et les établissements financiers, et sanctionner les manquements constatés.

### **2.3.2. La relation banque-client :**

La relation Banque-PME est simplement une relation Banque-Client, l'intérêt doit être réciproque, pour satisfaire les différents besoins des différents clients, la banque présente une multitude de services principalement autant qu'intermédiaire financier entre les détenteurs de fonds (sous forme d'épargne) et les demandeurs de fonds. La relation banque- PME dans un cadre industriel, commercial ou prestation de service est souvent concrétisée par le crédit.

Le crédit (ou autre opération bancaire) est souvent concrétisée par le compte courant, les effets de compte courant sont multiples :

- **La novation** : la créance portée en compte subit une sorte de novation (il y a remplacement d'une obligation par une autre), donc la créance perd son individualité ainsi que les sûretés et les garanties dont elles étaient assorties.
- **L'indivisibilité** : le débit du compte et indépendant de son crédit du compte cependant ils constituent un bloc qui permet l'extraction d'un solde.

- **Le cours de plein droit des intérêts** : chaque somme inscrite en compte courant porte intérêt du jour où elle entre en valeur jusqu'à l'arrêt du compte (au débit ou au crédit).

Le compte courant est une véritable mise en place de la relation grâce aux avantages qu'il procure, il permet à son titulaire de passer aux opérations spécifiques de caisse et de crédit.

#### **2.4. Le Système bancaire Algérien :**

Le système bancaire Algérien a connu des changements de l'indépendance à ce jour, suite à différentes mutations de la politique monétaire en Algérie.

##### **2.4.1. Le système bancaire algérien durant la période de gestion administrative :**

La politique financière d'un pays est une partie intégrante de sa politique économique. Ayant choisi un système d'économie à gestion administrative, l'Algérie a mis en place depuis l'indépendance jusqu'en 1988, diverses réglementations en matière bancaire, permettant ainsi de financer le vaste programme des investissements planifiés.

- **De l'indépendance à 1966 :**

L'Algérie a mis en place dès le 29 août 1962, un Trésor public qui prend en charge les activités traditionnelles de la fonction Trésor, ainsi qu'une fonction exceptionnelle du « crédit à l'économie ».

La Banque Centrale d'Algérie, créée le 12 décembre 1962, fut dotée de tous les statuts d'un institut d'émission afin de créer les conditions favorables à un développement ordonné de l'économie nationale. La Banque Centrale exerce les fonctions d'émission de la monnaie fiduciaire, de direction et de surveillance du crédit, ainsi que la gestion des réserves de change.

Le 07 mai 1963, on assiste à la création de la Caisse Algérienne de Développement (CAD) qui avait comme rôle : l'établissement des programmes d'investissements publics ou d'importation, la direction du Trésor, la gestion du budget et de la contre-valeur des aides étrangères, le financement des investissements...etc.

La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP) créée le 10 août 1964, avait pour rôle, la collecte de l'épargne destinée à la construction de logements. Son activité sera orientée par la suite vers le financement des programmes planifiés d'habitat collectif.

- **Période allant de 1966 à 1970 :**

En raison du peu d'empressement des banques étrangères à s'impliquer dans le financement du développement, préférant les opérations de commerce extérieur qui procurent une rentabilité

immédiate, la Banque Centrale d'Algérie a été contrainte d'agir directement dans le financement de l'économie en attendant la nationalisation des banques, ce qui a donné naissance à trois banques commerciales.

En 1966, ce fut la création de la Banque Nationale d'Algérie (**BNA**) qui disposait d'un monopole légal en matière de traitement des opérations bancaires du secteur public, agricole, industriel et commercial. Le 29 décembre de la même année, fut créé le Crédit Populaire d'Algérie (**CPA**), pour le financement de l'artisanat, de l'hôtellerie, des professions libérales ainsi que des **PME**. Le 01 Octobre 1967, fut la création de la Banque Extérieure d'Algérie (**BEA**) qui allait avoir pour but, le développement des relations bancaires et financières avec le reste du monde.

- **Période allant de 1970 à 1978 :**

Suite à la phase d'investissement intense du premier plan quadriennal, les autorités politiques algériennes ont rencontré des contraintes qui les ont poussés à confier à partir de 1970 aux banques primaires la gestion et le contrôle des opérations financières des entreprises publiques.

Cette nouvelle vocation attribuée au système bancaire algérien impliquait la réorganisation de toutes les structures financières du pays (réforme de 1970).

- **Période allant de 1978 à 1982 :**

En 1978, le système bancaire algérien confie le financement des investissements dits « *stratégiques* » au Trésor public, sous forme de concours remboursables à long terme. Le crédit bancaire à moyen terme est supprimé du système de financement des investissements planifiés, à l'exception de certaines activités (transport et services).

La loi de finance de 1982 introduit une nouvelle doctrine : l'intervention des banques primaires dans le financement des investissements publics devrait obéir aux critères de rentabilité financière.

- **Période allant de 1982 à 1986 :**

Cette période s'est caractérisée par la création de deux banques primaires : La première étant la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (**BADR**), la seconde banque étant la Banque de Développement Local (**BDL**). Elle a pour rôle le financement des unités économiques locales.

- **Période allant de 1986 à 1990 :**

Il est important de relever, que la loi bancaire de 1986 relative au régime des banques et du crédit n'a pas été mise en œuvre et ce à cause de l'accélération du processus des réformes fondé

sur l'instauration des critères de rentabilité financière. « *Le système de financement qui a prévalu avant cette loi a connu des phénomènes corrélatifs tels que la faiblesse, voire l'inexistence de marchés monétaire et financier, un faible degré de bancarisation de l'économie, la domiciliation obligatoire unique des entreprises publiques auprès des banques primaires, et enfin l'absence d'une véritable politique d'encadrement du crédit* »<sup>1</sup>.

#### **2.4.2. La réforme du système bancaire et la transition vers l'économie de marché :**

##### **A- Présentation des objectifs de la réforme monétaire et bancaire :**

La réforme monétaire et bancaire entamée suite à l'adoption de la loi sur la monnaie et le crédit en avril 1990, est venue renforcer les réformes économiques engagées dès 1988 et mettre fin à la triple crise d'endettement, d'inflation et de gestion administrée. Cette loi allait mettre fin aux ingérences administratives, et établir des institutions et des instruments bancaires et financier afin de pouvoir instaurer une autorité de régulation autonome. Cette autorité fut chargée de la réalisation de trois objectifs : Les ruptures, la réhabilitation et la rénovation des structures.

##### **a. Les ruptures :**

Afin de mettre fin d'une façon définitive aux sources d'endettement et d'inflation, il fallait casser les liens institutionnels et les formes instrumentales entre la Banque Centrale, les banques primaires et le Trésor Public.

En premier lieu, il y a eu une séparation entre la sphère budgétaire et la sphère monétaire. Les deux circuits bancaire et budgétaire des liquidités ont été déconnectés et démonétisés. La dette antérieure du Trésor a été consolidée avec une échéance de remboursement de 15 ans. Les avances de la Banque Centrale au Trésor ont connu un plafonnement de 10 % des recettes fiscales de l'année, remboursables avant la fin de l'année calendaire.

En second lieu, le refinancement des banques en monnaie centrale (encadrement du crédit). Cette procédure a permis de rehausser le statut de la Banque Centrale qui par conséquent, a retrouvé sa position privilégiée d'Institut d'émission.

Une nouvelle réglementation de normes et de ratios prudentielles a par ailleurs mis en place un système de protection des épargnants, basé sur la transparence comptable du système bancaire, lequel système fut encadré par des normes de comptabilité et de statistique.

---

<sup>1</sup> Hadj Nacer A.R, « *les cahiers de la réforme* », Vol. N° 4, éditions ENAG, 1990, p13.

**b. Les réhabilitations :**

La loi sur la monnaie et le crédit procède à une double réhabilitation : celle de la monnaie, et en conséquence celle de l'autorité monétaire, et celle de la banque en tant qu'entreprise bancaire.

Pour ce faire, la loi rétablit l'autorité monétaire et consacre l'autonomie de la Banque Centrale.

La banque est réhabilitée en tant qu'entreprise bancaire, au même titre que l'entreprise industrielle et commerciale. C'est à ce titre qu'il est mis fin à la domiciliation bancaire unique et obligatoire. La relation banque est désormais régie par les règles du droit commercial et comptable.

**c. Les innovations :**

La loi introduit des institutions, instruments et mécanismes de marché, inconnus jusqu'alors en Algérie, en matière d'offre et de demande de capitaux. Les banques voient ainsi s'ouvrir devant elles de nombreuses activités financières nouvelles.

**B- La régulation monétaire :**

La loi sur la monnaie et le crédit a prévu des organes, des instruments et des mécanismes pour la régulation monétaire, tels que :

**a. Le conseil de la monnaie et du crédit :**

Il agit à la fois en tant que conseil d'administration de la Banque Centrale, et en tant qu'autorité monétaire unique indépendante du Trésor Public.

Cet organe conçoit, formule et arrête les objectifs et les instruments de la politique monétaire et de crédit, que les structures techniques de la Banque d'Algérie ont mis en œuvre.

**b. La commission bancaire :**

Dotée d'un pouvoir de sanction à l'égard des banques. Elle est l'organe de surveillance de l'application de la réglementation bancaire.

**c. La centrale des risques bancaires :**

En imposant aux banques le respect de ratios de couverture et de division des risques, elle contribue à la protection des déposants.

Pour ce qui est des instruments et des mécanismes, la Banque d'Algérie intervient par une réglementation prudentielle des risques et une réglementation du marché monétaire.

**C- Les aménagements apportés en 2001 à la loi relative à la monnaie et au crédit :**

Ces aménagements ont été introduits sans pour autant toucher à l'autonomie de la Banque d'Algérie, dans le but de rehausser l'influence de l'exécutif dans la prise de décision sur la

politique monétaire du pays. Afin de concrétiser ce but, l'ordonnance n°01-01 modifiant et complétant la loi 90-10<sup>1</sup> a été créée, scindant le conseil de la monnaie et du crédit en deux organes :

Le premier est constitué du Conseil d'Administration, chargé de l'administration et de l'organisation de la Banque d'Algérie. Le second organe constitué par le conseil de la monnaie et du crédit, joue le rôle de l'autorité monétaire. Il est composé de sept membres, dont trois sont nommés par un décret présidentiel, alors qu'ils étaient au nombre de quatre dans la loi 90-10.<sup>2</sup>

#### **D- L'adoption de l'Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit :**

Cette année-là fut marquée par la mise en faillite de deux banques privées. Il s'agit de la banque El Khalifa et la Banque pour le Commerce et l'Industrie d'Algérie (BCIA). C'est dans un tel contexte d'assainissement du secteur bancaire et en application des dispositions de la nouvelle loi bancaire (ordonnance du 26 août 2003), que des réformes additionnelles ont été entreprises.

Ces réformes engagées dans une situation macroéconomique favorable et visant la stabilité et l'intégrité du système bancaire ont porté notamment sur :

- le renforcement de la supervision des banques et établissements financiers ;
- la modernisation et le développement des systèmes de paiement, tel que le système de télécompensation mis en place en mai 2006. Aussi, l'amélioration des systèmes d'information des banques et la mise en place d'un réseau de télécommunication d'abonnés privés sûr, fiable et sécurisé entre la Banque d'Algérie et les banques ont permis une amélioration significative des services bancaires de base ;
- le développement de différents segments du marché de crédit (crédit hypothécaire, crédits aux PME, crédit-bail immobilier,...).

#### **E- Le nouveau paysage bancaire :**

A la fin de novembre 2008, le secteur bancaire algérien comprend six banques publiques, quatorze banques privées à capitaux étrangers (contre douze à fin 2007), une banque spécialisée dans la distribution de crédits à l'agriculture et cinq établissements financiers (contre six à fin 2007). Le réseau d'agences des banques publiques et privées augmente progressivement, soit, en 2007, un guichet bancaire pour 25700 habitants (7870 personnes en âge de travailler). Le taux de

---

<sup>1</sup> Ordonnance n° 01-01 du 27 février 2001 modifiant et complétant la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

<sup>2</sup> Naas Abdelkrim, « *Le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché* », édition INAS, 2003, p175.

bancarisation sous l'angle du développement du réseau reste encore faible comparativement au niveau atteint dans les pays dont le développement est proche de celui de l'Algérie.

Globalement, le secteur bancaire n'a pas encore connu de profondes transformations. Il reste largement dominé par les banques publiques, dont la configuration n'a d'ailleurs pas subi de changements notables. Le réseau bancaire algérien demeure, insuffisamment développé.

## **Section 2 : Les contraintes au financement des PME**

Toutes les études récentes font ressortir que les PME algériennes sont soumises à plusieurs contraintes qui freinent leur développement et leur croissance. Une étude de la banque mondiale en 2003 fait apparaître les principaux obstacles rencontrés par les dirigeants des PME, à savoir : la compétition de l'informel, l'accès aux crédits, le coût du crédit, les taux d'impôts, les incertitudes sur la politique économique, les délais bancaires, la corruption, l'administration fiscale, l'accès au foncier, l'accès aux devises, les douanes/ réglementations, la pénurie de main d'œuvre qualifiée...etc.<sup>1</sup>

Parmi ces multiples contraintes, on s'intéresse dans le sujet du présent mémoire, à celle liée à l'accès des PME au financement externe, et particulièrement le financement par crédit bancaire.

La forte réticence des banques nationales à s'impliquer sérieusement dans le financement des PME, est justifié du point de vue des banques, par plusieurs facteurs, tels que, le manque de rentabilité des prêts de faibles montants au regard des coûts de transaction élevés, le risque considérable engendré par l'existence d'une forte asymétrie d'information, et le manque de sécurisation des crédits en cas de défaut de paiement.<sup>2</sup>

Au titre de la présente section, nous allons aborder tout d'abord les principales contraintes liées au financement des PME, puis le risque lié aux prêts accordés que rencontre le banquier, et enfin les dispositifs d'appui mis en œuvre par les autorités algériennes en faveur des PME.

### **1. Les principales contraintes au financement des PME :**

Les principales contraintes entravant les PME sont :

#### **1.1. L'asymétrie d'information et le rationnement de crédits pour les PME :**

L'asymétrie d'information dans le domaine du financement bancaire des entreprises repose sur le fait que, l'emprunteur dispose davantage d'informations pertinentes que le prêteur sur la qualité et les chances de réussite de son projet, ses risques réels et sa rentabilité anticipée. Le prêteur éprouve en effet, des difficultés à évaluer avec exactitude la qualité du projet et à connaître les comportements futurs de son éventuel client.

---

<sup>1</sup> Si lekhal Karim ; Korichi Youcef ; et Gaboussa Ali, « *Les PME en Algérie: Etat des lieux ; contraintes et perspectives* », Revue universitaire sur la performance des entreprises algériennes, N°4/2013, p39

<sup>2</sup> idem

Plusieurs éléments relatifs au contexte socioéconomique et politique algérien peuvent être à l'origine de cette asymétrie d'information entre entrepreneurs et prêteurs. La grande majorité des entrepreneurs exercent dans l'informel. Selon l'enquête (2007) de l'Office Nationale des Statistiques, 2/3 des micro-entrepreneurs se déclinent en «informels» dans l'ensemble de l'activité économique du pays. Ces PME ne sont donc pas en mesure de produire et de communiquer aux banques les informations minimales, qui constituent la base de tout montage financier, que ses dernières réclament comme préalable à toute éventuelle relation de clientèle future (documents comptables, états financiers, documents légaux et déclarations d'immatriculation et d'impôts...).<sup>1</sup>

## **1.2. L'insuffisante sécurisation des crédits :**

Le banquier, et pour qu'il prend une décision positive à l'égard de la demande du crédit, il cherche à se sécuriser contre le risque de défaut. Cette sécurisation est satisfaite par la prise de garantie sur les crédits qui devrait être suffisante pour atténuer le risque encouru par la banque. En effet, les garanties entraînent une baisse de la probabilité de défaut de l'emprunteur liée au risque d'aléa moral, c'est-à-dire ce dernier fournira les efforts nécessaires pour rembourser son prêt afin de ne pas perdre la garantie fournie.

Beaucoup d'investisseurs (notamment des PME) n'ont donc pas accès au crédit bancaire car ils ne peuvent pas satisfaire les exigences des banques algériennes, en matière de garantie (notamment les actifs immobiliers), jugées excessives, et dont la valeur est souvent supérieure au montant du prêt. C'est la raison pour laquelle le mécanisme de garantie est considéré comme une contrainte à l'accès des petites et moyennes entreprises aux crédits bancaires, une contrainte relative aux exigences de garanties des établissements financiers, cette exigence – si elle est exagérée - est susceptible d'exclure une bonne partie des entrepreneurs qui ne disposent pas souvent de ressources personnelles suffisantes.

A cet obstacle d'insuffisance de sécurisation des crédits en matière de garantie, s'ajoute un autre obstacle, qui est le fameux apport personnel obligatoire de 5% ou 10% au minimum du montant global de l'investissement, que réclament les banques comme préalable, avant de débloquer les fonds nécessaires à tout projet. Cet obstacle réside dans l'absence ou l'insuffisance de fonds propres et autres ressources longues, qui constituent un élément essentiel de la solidité financière d'une entreprise, effectivement, Le manque de fonds propres limite la capacité d'endettement de l'entreprise et amplifie le risque encouru par les banques, car la solvabilité de

---

<sup>1</sup> Si Lekhal Karim, « *Le financement des PME en Algérie : difficultés et perspectives* », Recherches économiques et managériale, N° 12 ; Décembre 2012, p51

l'entreprise est assurée par la disponibilité de ressources stables à un niveau suffisant pour faire face aux besoins ponctuels de trésorerie suscités par son cycle d'exploitation.

En particulier, ces obstacles impliquent l'impossibilité pour les petites et moyennes entreprises de bénéficier des crédits bancaires, sur lesquels des ressources importantes peuvent être levées.

## **2. Le risque lié au crédit bancaire :**

### **2.1. Définition :**

Tout d'abord, Le risque est lié à la notion d'incertitude (variabilité des gains ou pertes) mais également au fait qu'il a des conséquences négatives.

Le risque de crédit est le risque le plus important encouru par les établissements de crédit, qui est inhérent à l'activité bancaire, c'est celui de ne pas être remboursé à l'échéance de crédit (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...), il peut concerner un débiteur ou toucher un secteur dans son ensemble. L'appréciation de ce risque est la responsabilité essentielle du métier de banquier. On peut citer quelques exemples de crise du crédit comme suit:

- La faillite de l'entreprise Enron aux Etats-Unis ;
- Crise de la dette dans les pays en voie de développement ;
- Débâcle des caisses d'épargne aux Etats-Unis.

Le risque de crédit comporte trois composantes :

- Le risque de dégradation de la qualité du crédit qui se traduit par une baisse de la valeur financière de la dette ;
- Le risque de défaut défini comme tout manquement ou tout retard sur le paiement du principal et / ou des intérêts qui se traduit par une perte pour l'institution financière ;
- L'incertitude sur le taux de recouvrement en cas de défaut.

Il s'agit de la forme la plus ancienne du risque sur les marchés des capitaux, où le risque de crédit est appelé « le risque historique ».

## **2.2. Les types du risque de crédit :**

Comme on a mentionné précédemment, le risque du crédit peut se manifester sous trois formes : le risque de crédit (ou de contrepartie), le risque de dégradation de spread, et le risque de recouvrement.

### **2.2.1. Le risque de défaut :**

Ce risque est caractérisé par l'incapacité d'un emprunteur, appelé: contrepartie (banque, gouvernement, particulier, entreprise), à honorer ses engagements envers la banque. Autrement dit, son incapacité d'assurer le paiement de ses échéances suite à sa défaillance.

L'agence Moody's le définit comme étant «tout manquement ou retard sur le paiement du principal ou intérêt»<sup>1</sup>

Le Comité de Bâle dans son second document consultatif, considère qu'un emprunteur est en défaut si l'un des quatre événements a lieu :

- Le non remboursement potentiel de la totalité de la dette (Principal, intérêts et commissions) ;
- La constatation d'une perte portant sur l'une de ses facilités : comptabilisation d'une perte, restructuration de détresse impliquant une réduction ou un rééchelonnement du principal, des intérêts ou des commissions ;
- L'emprunteur est en défaut de paiement depuis quatre-vingt-dix jours sur l'un de ses crédits ;
- L'emprunteur est en faillite juridique.<sup>2</sup>

### **2.2.2. Le risque de dégradation de spread :**

Tout d'abord, Le Spread de crédit est la prime associée à son risque, ce dernier est généralement constaté par le rating de l'emprunteur. La dégradation de sa note conduit à une hausse de sa prime de risque, la prime donc mesure la qualité du risque, où plus le risque est élevé, plus le Spread est élevé.

De ce fait, Le risque de Spread est le risque de dégradation de la qualité de la contrepartie (l'emprunteur) et donc des flux espérés de cette contrepartie (principal et intérêt). Ce risque

---

<sup>1</sup> Roncalli.T, « *La gestion des risques financiers* », Ed. Economica, Paris, 2004, p105.

<sup>2</sup> JACOB. H et SARDI. A, « *Management des risques bancaires* », édition AFGES, Paris, 2001, p186.

peut être mesuré d'une façon séparée pour chaque contrepartie ou globalement sur tout le portefeuille de crédit.

### **2.2.3. Le risque de recouvrement :**

Le risque de recouvrement se manifeste dès la décision de liquidation de l'entreprise est prise, Il se base sur un taux de recouvrement qui représente le pourcentage de la créance qui pourra être récupéré après la liquidation de l'entreprise, il dépend des critères suivants :

- la durée de la procédure juridique ;
- la valeur réelle de la garantie ;
- le rang de la banque par rapport aux autres créanciers.

Pour desserrer ces énormes contraintes qui bloquent l'essor des petites et moyennes entreprises, et alléger l'intensité de risques pour le banquier, les autorités publiques ont mis différents dispositifs d'appui financier qui sont dédiés au bénéfice des PME.

## **3. Dispositifs d'appui à la PME algérienne :**

On a noté précédemment, que les PME constituent une source essentielle de croissance économique, en contribuant massivement à la création d'emplois et la valeur ajoutée, ç'est la raison pour laquelle il revient aux pouvoirs publics de veiller aux conditions de développement de ces entreprises, notamment celle liée à leur financement, pour leur permettre de se lancer, croître et contribuer au renforcement de l'économie nationale. Ce qui est le cas en Algérie, où on trouve différents organismes dont l'objectif principal est d'accompagner les petites et moyennes entreprises dans le processus de recherche du financement externe afin qu'elles jouissent d'une santé financière saine, à l'image de l'agence nationale de développement des investissements, l'agence nationale pour le soutien à l'emploi des jeunes, l'agence Nationale de gestion du microcrédit, le fonds de garantie des crédits aux PME...etc.

### **3.1. L'Agence Nationale pour le Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) :**

C'est un dispositif qui permet aux jeunes chômeurs de créer leur propre emploi et de réaliser leur projet professionnel, selon leurs qualifications, en étroite collaboration avec les banques publiques. Mis en place en 1997, il appui les créations et le financement des micros entreprises mais aussi leur expansion. Elle est Considérée comme le plus important dispositif de lutte contre le chômage en Algérie.

Avantages accordés par le dispositif :

- Un prêt non rémunéré (PNR) de 28% du coût global de l'investissement lorsque celui-ci est inférieur à cinq millions de dinar (5 000 000 DA), ou de 29% du coût global de l'investissement lorsque celui-ci est supérieur à cinq millions de dinar (5 000 000 DA) et égal ou inférieur à dix millions de dinar (10 000 000 DA).
- Une bonification des taux d'intérêt pour les crédits bancaires obtenus (60%, 80% et 95% du taux débiteur appliqué par les banques selon la nature et l'implantation du projet). Ces bonifications sont payées à partir du Fonds National de soutien à l'emploi de jeunes.

Pour qu'un citoyen soit bénéficiaire de ce dispositif, il doit :

- Etre âgé de 19 à 35 ans, l'âge du gérant pourra être porté à 40 ans lorsque l'investissement génère au moins 03 emplois permanents.
- Etre titulaire d'une qualification professionnelle et/ou posséder un savoir-faire reconnu.
- Mobiliser un apport personnel sous forme de fonds propres d'un niveau correspondant au seuil minimum déterminé comme suit :

Tableau 1-3 : La part des fonds propres obligatoire pour chaque niveau d'investissement

	Financement triangulaire	Financement mixte
Apport personnel	1% à 2%	71% à 72%
Prêt sans intérêt ANSEJ	29% à 28%	29% à 28%
Crédit bancaire	70%	Néant

Source : Elaboré par l'étudiant à partir le dispositif ANSEJ

D'après M. Zemali<sup>1</sup> : « En 2014, l'ANSEJ a financé 40 856 micro entreprises. En 2015, nous en avons financé 23 676. En janvier 2016, nous avons financé 1 782 projets contre 1 039 à la même période de 2015 »

<sup>1</sup> La nouvelle république, Quotidien d'information indépendant -n° 5534- Mercredi 27 avril 2016, p3

### **3.2. La Caisse Nationale d'Allocation Chômage (CNAC)**

A partir de 2004, dans le cadre de la politique nationale de lutte contre le chômage et la précarité, la CNAC a mis en œuvre un dispositif de soutien à l'activité économique, par un appui financier aux chômeurs de 30 à 50 ans, en leur offrant plusieurs avantages, pour un montant d'investissement pouvant atteindre 10 millions de DA.

La CNAC appuie non seulement les nouvelles créations d'entreprises mais aussi les extensions de la capacité de production de biens et de services pour les entrepreneurs déjà en exercice. Concernant les risques de crédits, cet organisme accompagne les banques partenaires par un fonds de garantie couvrant 70% du montant du crédit accordé. De plus, le dispositif inclut un système de bonification des taux d'intérêts, la réduction des droits de douanes, des exonérations fiscales et dans le souci de préserver les nouvelles TPE, un service d'accompagnement et de formation des dirigeants-chômeurs est assuré par les équipes conseillères de la Caisse.<sup>1</sup>

Selon les chiffres avancés par M. Fodil Zaidi : « 59 679 micros entreprises ont été créées en 2014 dans le cadre de l'ANSEJ et CNAN et elles ont généré plus de 136 000 emplois »<sup>2</sup>

### **3.3. L'Agence Nationale de Développement des Investissements (ANDI)**

Crée dans le cadre des réformes de la 1ère génération engagées en Algérie durant les années 1990, l'Agence en charge de l'investissement a connu des évolutions visant des adaptations aux mutations de la situation économique et sociale du pays. Initialement APSSI, Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement de 1993 à 2001, puis ANDI, Agence Nationale de Développement de l'Investissement, cette institution gouvernementale s'est vue confier la mission de facilitation, de promotion et d'accompagnement de l'investissement.

Elle est chargée de la promotion, le développement et la continuation des investissements en Algérie, accueillir, conseiller et accompagner les investisseurs nationaux et étrangers. Son principal rôle est de faciliter les procédures et simplifier les formalités de création d'entreprise et de développement d'investissement. Selon les chiffres présentés dans le bulletin trimestriel

---

<sup>1</sup> Si Lekhal Karim, op.cit, p45

<sup>2</sup> « Zaidi Fodil » le directeur général de l'emploi et de l'insertion au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, lors de son passage à l'émission "L'Invité" de la rédaction de la radio Chaîne 3, le 08 Avril 2015

n°29, publié par cet organisme, 9 904 projets ont été créés au titre de l'année 2014 avec 150 959 emplois directs, pour un investissement total de 2 193 milliards de DA.<sup>1</sup>

### 3.4. L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM)

Créée par le décret exécutif N°0414 du 22 janvier 2004, l'Agence représente un autre outil de lutte contre le chômage et la fragilité sociale grandissante, son objectif est de soutenir le développement des capacités individuelles des citoyens à s'auto-prendre en charge, en créant leurs propres activités économiques. Elle a repris le portefeuille des crédits accordés par l'Agence de Développement Social. Depuis 2005, les microcrédits inférieurs à 30 000 DA sont décaissés directement par l'Agence. Pour les montants considérables, l'ANGEM a signé des conventions avec les banques publiques (BNA, BADR, BDL, BEA, CPA).

L'agence a déclaré qu'elle a accordé 763 954 prêts (cumulés au 31/12/2015), dont 476 834 octroyés aux Femmes et 287 120 aux Hommes, ce qu'il a conduit à créer 1 145 933 Emplois.<sup>2</sup>

A côté de ces quatre organismes on trouve aussi de nombreuses structures et instruments, dont la finalité est toujours l'instauration d'un climat favorable à la création et au développement des PME, on peut citer :

- **Le Fonds de Garantie des Crédits aux PME** : créé en 2004, sa principale mission est de faciliter l'accès au financement bancaire à moyen terme et de supporter les démarrages et les expansions des PME, en accordant des garanties de crédits aux banques commerciales (taux plafonné à 80 % du crédit, pour des projets de 5 à 50 millions DA), afin de compléter le montage financier des projets d'investissements viables et orientés vers la création et/ou le développement d'entreprises.

- **L'Agence Nationale de Développement de la PME** : créée à l'initiative des pouvoirs publics en 2005, elle est chargée de mettre en œuvre la stratégie sectorielle en matière de promotion et de développement de la PME, de mettre en œuvre le programme national de mise à niveau des PME et d'en assurer le suivi, de promouvoir l'expertise et le conseil pour les dirigeants des PME, de suivre la démographie des PME en terme de création, de cessation et de changement d'activité, de mener des études de filières et de diffuser l'information économique et financière.

- **La Caisse de Garantie des crédits à l'investissement des PME** : créée en 2004, elle constitue un autre instrument de soutien à la création et au développement des PME, en leur

---

<sup>1</sup>ANDI News, Forte hausse des investissements en 2014; attractivité marquée de la destination Algérie, Bulletin Trimestriel N°29, p1

<sup>2</sup> <http://www.angem.dz/home.php> , le 31/05/2016 à 18h50

facilitant l'accès aux financements. Elle a pour rôle de couvrir les risques relatifs aux crédits d'investissements consentis aux PME. Autrement dit, elle couvre les risques d'insolvabilité, encourus par les banques avec les petits et moyens entrepreneurs.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Si Lekhal Karim, op.cit, p46.

## **Conclusion**

On a vu que les PME présentent des caractéristiques et particularités qu'on ne trouve pas dans les grandes entreprises, ce qui leur permet de jouer un rôle prépondérant dans l'économie nationale, principalement en contribuant massivement à la création d'emploi et à la valeur ajoutée, Ces entreprises rencontrent des situations où ils se trouvent en besoin de financement. Ces besoins sont satisfaits par des établissements spécialisés nommés « les banques », qui jouent un rôle important dans toute économie en tant qu'intermédiaire financier entre ceux qui ont des capitaux excédentaires, et ceux qui en a besoin (les entreprises, les particuliers...).

Les PME bénéficiaires des prêts bancaires présentent des risques pour la banque qui a accordé le prêt à cause de l'incertitude du monde économique, des risques qui varient entre le risque de défaut, le risque de dégradation du spread, et le risque de recouvrement. A côté de ces risques nuisibles aux banques, il existe des contraintes nocives aux PME, à savoir l'asymétrie d'information existante entre l'emprunteur et le prêteur, l'insuffisance de sécurisation en matière de garanties exigées par la banque...etc.

En réalité, les besoins de financement ne sont pas uniques, mais ils se présentent sous plusieurs formes et types, et l'octroi d'un crédit passe par un processus d'analyse de dossier de crédit par la banque, afin de distinguer les bons clients des mauvais clients pour éviter les risques élevés, et c'est ce qu'on va aborder dans le chapitre suivant.

**Chapitre 2 :**  
**Montage et étude d'un**  
**dossier de crédit**  
**d'exploitation**

**Introduction :**

Dans le but de satisfaire les besoins de sa clientèle, le banquier présente aux clients différents types de crédits bancaires, chacun conforme à un besoin, mais quels que soit le type de crédit que choisi le client, le banquier adopte un processus visant l'élimination des clients trop risqués. Cette phase vient à la base de chaque opération de crédit, elle consiste en la réunion de toute information susceptible de dévoiler au banquier l'image réelle du demandeur de crédit.

Dans ce chapitre, nous allons commencer tout d'abord, par définir le crédit bancaire, ainsi que les différents types du crédit. Ensuite, nous allons présenter une liste exhaustive, mais non limitative des documents constitutifs du dossier de crédit. Et enfin, l'étude financière que fait le banquier sur ce dossier afin de se prémunir contre le risque de perdre le tout ou une partie du prêt accordé.

A cet effet ce chapitre sera scindé en deux sections :

**Section 1 : définition et typologie des crédits bancaires****Section 2 : Montage et étude du dossier de crédit d'exploitation**

## **Section 1 : définition et typologie des crédits bancaires.**

Le crédit bancaire est l'un des moyens les plus importants de financement de l'économie, et plus particulièrement les petites et moyennes entreprises, il joue un rôle important dans le développement de l'activité économique. Nous essayons à travers cette section de définir la notion du crédit, ainsi que de présenter les différents types de crédits accordés par la banque aux entreprises dans le but d'aider ces dernières à surpasser des difficultés d'ordre financières.

### **1. Définition du crédit bancaire :**

En premier lieu, on retient la définition citée par G. Petit-ditaillis dans son livre intitulé : «Le risque du crédit bancaire» qui est comme suit : *«faire crédit ç'est faire confiance, c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel, ou d'un pouvoir d'achat, contre la promesse que le même bien, ou un bien équivalent sera restitué dans un certain délai, le plus souvent avec la rémunération du service rendu et du danger encouru, danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même de ce service. »*<sup>1</sup>

Cette définition permet de dégager trois supports du crédit qui sont : le temps, la confiance et la promesse, où en absence de l'un d'entre eux l'opération de l'octroi du crédit elle-même n'est pas réalisable. De plus, elle permet de comprendre d'une part que la contrepartie de l'acte de crédit comprend la rémunération du service rendu ainsi que du danger encouru, d'autre part que le risque lié à l'opération de crédit signifie le danger de perte qui peut être partielle ou totale.

Deuxièmement, le crédit est défini par l'article 68 de l'ordonnance n°03-11 du 26 Aout 2003 relative à la monnaie et au crédit comme suit : *« Constitue une opération de crédit, au sens de la présente ordonnance, tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'aval, cautionnement ou garantie. »*<sup>2</sup>

### **2. Les types du crédit bancaire :**

Pour satisfaire les différents besoins en capitaux des entreprises, soit pour sa création et son développement comme l'acquisition d'une nouvelle chaîne de production, soit pour assurer ses échéances d'exploitation comme le paiement d'un fournisseur, la banque propose un type de crédit spécifique à chaque nature de besoin de financement.

---

<sup>1</sup> Bouyacoub.F, « l'entreprise et le financement bancaire », Casbah éditions, Alger, 2000, p17.

<sup>2</sup> Ordonnance n°03-11 relative à la monnaie et au crédit, La Banque d'Algérie, Art 68

Les crédits bancaires sont alors classés en deux catégories :

- Le crédit d'exploitation, ou crédit à court terme.
- Le crédit d'investissement, appelé également : crédit à moyen et long terme.

### **2.1. Le crédit d'exploitation :**

Les entreprises doivent payer immédiatement certaines dépenses courantes (les dépenses de production, les salaires et charges sociales, les impôts, les coûts de distribution, dépenses de marketing et de publicité...), alors que les recettes d'exploitation ne rentreront dans la caisse de l'entreprise qu'une fois les produits fabriqués seront vendus sur le marché, et souvent même beaucoup plus tard, du fait des délais de paiement accordés aux acheteurs.

En effet, Il est courant d'accorder aux clients, grossistes ou détaillants, des délais de paiement de 90 jours, il s'agit d'un véritable crédit consenti par le vendeur au client qui lui remet un titre de créance appelé « effet de commerce » en charge, cela en conséquence, conduit à l'augmentation du besoin de financement de l'entreprise qui cherche alors à mobiliser ses créances commerciales contre de l'argent frais, notamment auprès des banques. Ainsi s'explique la nature de la relation entre banque et entreprise pour assurer le financement de son fonctionnement qu'elle remboursera par l'encaissement de ses recettes à venir. De ce fait, la banque propose aux entreprises plusieurs formes du crédit d'exploitation adaptées à leurs différents besoins de financement à court terme.

Il est présenté par deux grandes catégories :

- Crédits par caisse.
- Crédits par signature.

#### **2.1.1. Crédits par caisse :**

##### **A. Les crédits par caisse globaux :**

Ces crédits sont destinés à financer globalement l'actif circulant du bilan sans être affecté à un objet précis. Ils excluent donc la recherche d'une cause précise du besoin exprimé.

Ils sont généralement appelés "crédits par caisse" ou "crédits en blanc ". Ils sont utilisables par le débit d'un compte, et d'autre part, ils ne sont pas assortis d'aucune garantie sauf la promesse de remboursement du débiteur. En effet, le banquier ne prend en considération que celui-ci, sa moralité ainsi que sa situation financière, ce sont donc des concours à risque très élevé. De ce qui suit, on peut distinguer parmi les crédits d'exploitation globaux :

- **La facilité de caisse :**

La facilité de caisse est accordée à l'entreprise lorsqu'elle a besoin de faire face à une gêne momentanée de trésorerie. Cette autorisation est accordée pour une période donnée, jusqu'à une date limite à partir de laquelle l'autorisation tombe et nécessite une nouvelle étude.<sup>1</sup> Elle est destinée à couvrir les décalages ponctuels et limités dans le temps entre les dépenses et les recettes (décalage entre la vente et le paiement du client par exemple), le versement d'intérêts est proportionnel à la somme utilisée et à la durée du crédit, généralement le taux est variable et dépend de la marge prise par la banque, ce crédit prend la forme d'un solde débiteur au compte du client mais il doit redevenir créditeur au moins 15 jours par mois.

- **Le découvert :**

Accordé pour une période plus longue (de quelques semaines à quelques mois), le découvert peut être autorisé dans le cas où l'entreprise est en attente d'une rentrée de fonds et qu'elle souhaite disposer à l'avance des fonds attendus (par exemple règlement d'un important marché).<sup>2</sup> Il couvre les décalages dans le temps entre les dépenses et les recettes (décalage entre le paiement des charges fixes et la réception d'un versement de client par exemple), le versement d'intérêts est proportionnel à la somme utilisée et à la durée du crédit. Les décomptes sont trimestriels et les agios font l'objet d'une facturation détaillée.

Le découvert peut revêtir les deux formes suivantes :

- Le découvert non mobilisable : se réalise en autorisant le client à rendre son compte débiteur, et ce, dans la limite du plafond autorisé. Les intérêts débiteurs à payer, sont calculés sur la base des montants utilisés en fonction de la période ou le compte affiche un solde débiteur.
- Le découvert mobilisable : est mis en place par le crédit du compte du client à hauteur du montant accordé. Les intérêts à payer sont calculés sur le montant total accordé et sur toute la durée de validité du crédit qui est pratiquement de 90 jours. Ce type de découvert est dit mobilisable du fait qu'il se matérialise par des billets souscrit par le client à l'ordre de la banque, ce qui donne la possibilité à cette dernière de recourir au réescompte auprès de la Banque d'Algérie.

---

<sup>1</sup> Bernet-Rollande Luc, « *Principes de technique bancaire* », 25e édition, Dunod, Paris, 2008, p287

<sup>2</sup> idem

- **Le crédit de campagne :**

Le crédit de campagne est un concours accordé aux entreprises qui ont une activité saisonnière pour financer leurs charges d'exploitation liées à un cycle de production. Ce type de concours est généralement utile pour les entreprises qui, dans leur activité, sont soumises à une distorsion entre leurs productions et leurs ventes.

L'entreprise qui sollicite un tel crédit, doit soumettre obligatoirement à sa banque un plan de financement de la campagne, qui fera apparaître, mois par mois, les dépenses et les recettes prévisionnelles de la campagne.

Ce crédit est consenti par la banque sur la base du besoin le plus élevé en montant déterminé à partir du plan de financement de la campagne. La durée d'utilisation du crédit s'étale généralement sur plusieurs mois, en fonction de la durée de la campagne.

Le remboursement du crédit se fera au fur et à mesure des ventes, l'entreprise doit donc parvenir à vendre sa production pour pouvoir rembourser le crédit, mais elle peut rencontrer des difficultés si la concurrence est importante ou si les produits sont tributaires du climat, de la mode...etc.

- **Le crédit soudure ou crédit relais :**

Le crédit relais est un crédit mis en place dans l'attente d'une recette future qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un montant précis, résultante d'une opération ponctuelle hors exploitation, qui assure son remboursement (vente d'un immeuble, un fonds de commerce...), il permet à l'entreprise d'acquérir un bien rapidement lorsqu'une offre intéressante est disponible sur le marché.

Le montant du prêt est fixé en fonction de la valeur estimée du bien mis en vente. Mais le plus souvent, la banque n'accordera pas un prêt correspondant à la totalité du prix de vente du bien, mais seulement à un pourcentage de celle-ci (souvent compris entre 50% et 70%).

En accordant ce type de crédit, le banquier s'expose à deux risques :

- L'opération devant assurer le remboursement du crédit ne se réalise pas.
- Les fonds provenant de l'opération sont détournés du remboursement du crédit.

Pour cela, le banquier ne doit accorder ce type de crédit que si la réalisation de l'opération est certaine ou quasi-certaine.

### **B. Les crédits par caisse spécifiques :**

Ce sont les crédits destinés à couvrir le besoin figurant dans un poste déterminé et ne peuvent être utilisés que pour financer ce poste.

Les crédits par caisse spécifiques présentent des avantages, tant pour l'entreprise que pour la banque. Ils permettent à l'entreprise d'accélérer la rotation de son actif cyclique en allégeant certains postes du bas du bilan (stocks, créances) et, par voie de conséquence, de disposer plus rapidement de liquidités. Cette forme de crédit offre au banquier la possibilité de financer des postes bien définis destinés, d'une part, à se transformer en liquidités garantissant, ainsi, le recouvrement des sommes avancées et d'autre part, à servir de sûretés réelles (sauf pour l'escompte qui bénéficie des garanties du Droit Cambiaire). Parmi les crédits par caisses qui existent :

- **Escompte commerciale :**

Quand un client reçoit des effets de commerce comme paiement, et qu'il ne peut pas se permettre d'attendre l'échéance pour se faire rembourser, alors il présente ces mêmes effets de commerce à l'escompte. La banque lui accorde dès lors une avance égale au montant de l'effet diminué du montant des agios que le banquier retient sur le total.

- **Escompte du Warrant**

Lorsqu'une entreprise a déposé des marchandises dans un magasin général, elle peut obtenir de son banquier, si ce dernier accorde le crédit, une avance garantie par les marchandises déposées.

Pour obtenir une avance de sa banque, l'entreprise endossera le warrant seul (on parle de warrant détaché parce que séparé du récépissé) à l'ordre de sa banque en s'engageant à rembourser la somme prêtée à l'échéance mentionnée sur le warrant.

Si le crédit n'est pas remboursé à l'échéance, la banque pourra faire vendre les marchandises et se retournera contre son client et les éventuels signataires de l'effet (avaliste, endosseurs) pour le surplus si le produit de la vente ne suffit pas à rembourser la somme prêtée.

Si le bénéficiaire du crédit veut vendre sa marchandise avant échéance du warrant il a deux solutions principales :

- rembourser la banque pour libérer la marchandise,

- vendre la marchandise moins chère, à charge pour l'acheteur de régler la banque pour le montant du crédit accordé.<sup>1</sup>

- **Avance sur marché public :**

Le marché public est un contrat écrit passé dans des conditions prévues au code des marchés, par l'Etat, les collectivités et les entreprises et offices public, en vue de la réalisation de travaux, de fournitures ou encore des prestations de service.

L'exécution du marché passe par deux phases distinctes :

- Dans un premier temps, le titulaire achète des approvisionnements nécessaires et engage divers travaux avant d'effectuer les livraisons. Durant cette période il n'y a aucune créance : c'est la phase dite « créances à naître ».
- Dans un second temps, le titulaire a livré sa marchandise ou a effectué les travaux. Il y a donc une créance : c'est la phase dite « créances nées ».

Il existe deux autres natures d'avances :

- **L'avance sur « créances nées constatées »** : qui donne lieu à la délivrance d'un certificat de droit à paiement par l'administration sur le vu d'un décompte des sommes dues. La banque peut accorder jusqu'à 80% du montant inscrit sur l'attestation.
- **L'avance sur « créances non constatées »** : est accordée lorsque la période de délivrance du certificat de droit à paiement s'avère trop longue. Dans ce cas, le pourcentage du crédit accordé au vu des factures remises, sera inférieur au montant du crédit accordé sur un certificat de droit à paiement.

- **Avance sur marchandises :**

L'avance sur marchandise est une forme de crédit par caisse qui finance un stock de marchandise dont le remboursement est garanti par leur gage. Le client est donc dépossédé de sa marchandise, qui est remise soit à sa banque, ou bien déposée dans un magasin général.

Le montant de l'avance est déterminé en fonction de la valeur et l'état de la marchandise confiée par le client, le montant doit être toujours inférieur à la valeur du stock en question. En ce qui concerne le remboursement, des mensualités sont déterminées par un échéancier de remboursement, établi par le banquier.

---

<sup>1</sup> Bernet-Rollande Luc, op.cit, p308

- **L'avance sur titres :**

L'avance sur titres est un crédit garanti par un nantissement de titres. Il permet à un détenteur de titres d'obtenir une avance, dont le montant et l'échéance ne sauraient dépasser celle des titres nantis.

Ce crédit se distingue des autres crédits de trésorerie spécifiques du fait de la dissociation de l'objet du crédit -destiné, le plus souvent, à couvrir des besoins imprévisibles ou inattendus – de la garantie affectée. En effet, le banquier prend à titre de garantie des titres remis en gage par son client, n'ayant, généralement, aucune relation avec l'objet de l'avance sollicitée.

Cette dernière est consentie aussi bien aux entreprises qu'aux particuliers et concerne tous les titres de placement (bons de caisse, dépôts à terme,...) et de négociation (valeurs mobilières, actions,...). Le décaissement peut s'effectuer de deux manières :

- La première consiste à créditer le compte du client à hauteur de 80% de la valeur des titres. Le propriétaire signe un acte de nantissement concernant les titres gagés.
- La seconde est un découvert garanti par un nantissement de titres (bons de caisse) dont le plafond d'autorisation peut aller jusqu'à 80% du montant de ces bons de caisse.

- **L'affacturage ou factoring :**

ç'est un acte aux termes duquel une société spécialisée (factor) devient subrogée aux droits de son client (adhérent) en payant ferme à ce dernier le montant intégral d'une facture à échéance fixe résultant d'un contrat.<sup>1</sup>

La technique de factoring n'existe pas encore en Algérie, en raison de l'inexistence de sociétés de factoring.

### **2.1.2. Crédits par signature :**

Ces crédits n'entraînent pas de sortie de fonds, ce sont des prêts de signature accordés par la banque à ses clients afin de garantir leur solvabilité auprès de leurs créanciers et d'honorer leurs engagements s'ils se trouvent défaillants à l'échéance, ces prêts permettent de différer certains décaissements, de les éviter ou encore d'accélérer certaines rentrées de fonds. Vu les risques encourus par la banque, une étude minutieuse doit être faite avant de s'engager. Les différentes formes de crédits par signature sont :

---

<sup>1</sup> Beguin Jean-Marc et Benard Arnaud, « *L'essentiel des techniques bancaires* », Edition d'organisation, Paris, 2008, p260.

- **L'aval :**

Pour faciliter à son client soit la livraison de marchandises soit l'octroi de crédit par un confrère, le banquier peut accepter (ou avaliser) un effet de commerce tiré par son client en s'engageant de ce fait à payer à l'échéance. À cette date, le client assurera à son banquier la couverture de l'effet par la somme prévue, ce dernier n'ayant pas en principe de décaissement à effectuer.<sup>1</sup>

- **Le crédit documentaire :**

Le crédit documentaire est une opération de commerce extérieur qui met en relation des agents de plusieurs pays, par laquelle une banque émettrice s'engage pour le compte de son client (demandeur de crédit), à régler au bénéficiaire étranger (le vendeur) le prix des marchandises à travers sa banque notificatrice (correspondante de la banque émettrice et celle du bénéficiaire), en une monnaie convenue contre présentation et dans le délai fixé de documents déterminés contractuellement et reconnus conformes.

Le crédit documentaire permet, donc quand les partenaires commerciaux se connaissent mal ou lorsqu'il n'y a pas suffisamment de confiance entre eux, de rassurer aussi bien l'exportateur qui veut bien livrer mais qui veut aussi être sûr d'être payé, que l'importateur qui veut bien payer mais qui veut être sûr d'être livré.

Il peut prendre plusieurs formes : Révocable (le crédit peut être annulé par l'acheteur, sauf dans le cas de début de réalisation), Irrévocable (aucune annulation ou modification ne peut être faite sans l'accord de toutes les parties), ou Irrévocable et confirmé (il porte une garantie par deux engagements de payer, par la banque émettrice et la banque confirmatrice).

- **La caution :**

Le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même.

- a- **Cautions pour différer un paiement :**

- ❖ Les cautions fiscales : L'obligation cautionnée pour le paiement de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée): elle permet de différer le paiement exigible de la TVA auprès des autorités fiscales par la mention « Bon pour caution solidaire » sur un billet à ordre, l'entreprise perçoit la TVA pour le compte de l'Etat, elle a comme différé 4 mois si ce différé est cautionné par sa banque.

---

<sup>1</sup> Bernet-Rollande Luc, op.cit, p311

- ❖ La caution pour imposition contestée : c'est une caution bancaire pour différer la totalité ou une partie des impôts directs.
- ❖ Les cautions douanières :
  - La caution d'enlèvement : permet à l'importateur d'enlever sa marchandise avant paiement des droits, ces droits sont payables par l'importateur dans les 15 jours suivant l'enlèvement.
  - La caution pour dépôt fictif : permet à l'importateur le paiement de conservation et droits de marchandises.
  - Obligation cautionnée : permet-contre sa remise- l'accord d'un délai de 02 à 04 mois pour payer les droits de douane.
  - Caution pour soumission : elle couvre l'engagement d'une entreprise.

**b- Cautions en vue d'éviter un décaissement :**

- ❖ Caution de soumission : elle garantit la compétence et les moyens professionnels à 1% du montant de la soumission.
- ❖ Caution d'admission temporaire : elle permet la suspension de droits de douane sur les matières premières, fournitures et les équipements pour les réexporter dans les six mois après l'admission temporaire.
- ❖ Caution de bonne exécution (définitive) : garantit la bonne exécution du marché, le montant est de 5% du montant du marché est restitué jusqu'à la main levée, cette caution garantit l'exécution selon les conditions du cahier de charge.
- ❖ Caution d'adjudication : garantit la capacité de réalisation du marché du soumissionnaire, elle permet aussi d'éviter le blocage de fonds.

**c- Cautions pour accélérer une rentrée de fonds :**

- ❖ Caution de restitution d'acomptes : elle permet au titulaire du marché et avant l'exécution, de percevoir des avances forfaitaires à 15% du montant du marché (ou justifiée à 25%).
- ❖ Caution de retenue de garantie : la banque garantit la bonne exécution du marché et la qualité des travaux durant la réalisation du marché.

**• Les crédits par acceptation :**

L'acceptation est l'engagement de la banque à payer à échéance un effet de commerce, l'acceptation est matérialisée par la signature du banquier au recto de la traite suivie de la mention « Bon pour acceptation », la différence entre l'aval et l'acceptation est que par cette dernière, le banquier devient premier responsable du règlement vis-à-vis des créanciers de son client.

## **2.2. Le crédit d'investissement :**

Les entreprises mettent en œuvre un certain nombre de moyens pour exercer leurs activités : les bâtiments, les machines, du matériel...etc. En cas de l'insuffisance de ses fonds destinés à financer ce type d'emplois, elle s'adresse à la banque pour obtenir un crédit d'investissement qui varie généralement entre le Crédit à Moyen Terme (C.M.T), le Crédit à Long Terme (C.L.T), le Crédit-bail (leasing), et les Crédits Spécifiques.

C'est vrai que ce type de financement prélève à la PME son autonomie financière, mais en revanche ça lui offre une large capacité d'investir tous les facteurs de réussite sans imposition des limites, avec des possibilités de rendement ultérieur supérieur, en assurant en même temps un bon choix de durée et de montant.

### **2.2.1. Crédit à moyen terme (C.M.T) :**

Les crédits à moyen terme sont destinés à financer les investissements légers tels que l'achat d'équipement de production et construction à faible coût. La durée de ce type de crédit peut aller de 02 à 07 ans avec un différé de 01 à 02 ans.

Le financement bancaire à moyen terme ne couvre pas la totalité de l'investissement, mais seulement 70% du coût total.

### **2.2.2. Crédit à long terme (C.L.T) :**

Les crédits à long terme sont destinés à financer les investissements lourds tels que les constructions. La durée de ce type de crédit peut aller de 07 à 20 ans avec un différé de paiement de 02 à 04 ans.

### **2.2.3. Le crédit-bail**

Le crédit-bail est une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une banque ou une société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise, cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle généralement faible en fin de contrat.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Bernet-Rollande Luc, op.cit, p344.

**Section 2 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'exploitation.**

Cette section sera divisée en deux parties, la première est consacrée aux différents documents qui constituent un dossier de crédit d'exploitation, la deuxième à l'étude que fait le banquier afin d'apprécier et d'évaluer ces dossiers fournis.

**1. Les composantes d'un dossier de crédit d'exploitation:**

Les crédits bancaires présentent des risques pour le banquier, afin de les minimiser et mettre en place des crédits adéquats, le banquier doit réclamer pour toute demande de crédit un dossier comportant tous les documents nécessaires pour une meilleure appréciation de l'entreprise, de la connaissance du client, son activité et de son environnement avant toute prise de décision adéquate.

**1.1. Documents administratifs et juridiques :**

- Une demande de crédit écrite, datée et signée par la personne habilitée à engager l'entreprise dans un crédit (en spécifiant la nature, le montant, la durée, et l'objectif du concours sollicité).
- Une copie du registre de commerce, du récépissé de dépôt ou toute autre autorisation ou agrément d'exercice.
- Une copie conforme des statuts juridiques pour les personnes morales.
- Délibération des associés autorisant le gérant à contracter des crédits bancaires, si cette disposition n'est pas prévue dans les statuts.
- CV des dirigeants + copies des pièces d'identité.
- Une copie conforme du BOAL (Bulletin Officiel des Annonces Légales).
- Un acte de propriété ou bail de location du terrain et des locaux utilisés pour l'activité de l'entreprise en vue d'une éventuelle prise de garantie.

**1.2. Documents comptables et fiscaux :**

- Pièces fiscales et parafiscales apurées et datant de moins de trois (3) mois pour les entreprises en activité ou une déclaration d'existence pour les personnes n'ayant pas encore exercé, ou le calendrier de remboursement des dus antérieurs avec l'administration fiscale.
- Bilans et TCR (tableau de comptes de résultat) prévisionnels, signés et étalés sur une durée de cinq années.

- Bilans définitifs et TCR, (y compris les annexes réglementaires) des trois derniers exercices clos signés par une personne habilitée pour les entreprises ayant déjà exercé trois ans ou plus.
- Plan de trésorerie.
- Attestation de mise à jour ou non-affiliation Caisse d'Assurance Sociale pour les Non-salariés CASNOS, Caisse Nationale des Assurances des travailleurs Salariés CNAS.

### **1.3. Documents économiques et commerciaux:**

- Factures pro-forma et/ou contrats commerciaux récents pour les équipements à acquérir localement ou à importer.
- Décomposition du chiffre d'affaires (local et étranger) par produits et par marchés.
- Décomposition des consommations des services extérieurs.
- Planning prévisionnel des importations.
- Carnet de commandes de la clientèle.

Les documents doivent être remis en trois exemplaires, les premiers sont désignés à l'agence, les deuxièmes au groupe d'exploitation dont l'agence appartient, et les troisièmes à la direction chargée du secteur d'activité de la société.

A côté de ces documents fournis par le client demandeur de crédit, la banque fait recours à d'autres documents et informations provenant soit de la banque centrale à l'image des documents provenant de la centrale des impayés ou la centrale des risques, et qui concerne les incidents de paiement (de chèque, des effets de commerce...), soit de la banque elle-même si le demandeur de crédit est un ancien client de la banque, où le banquier fait ressortir les informations relatives à l'historique de la relation à savoir : le mouvement d'affaire confié, le niveau d'utilisation des concours autorisés...etc.

## **2. Etude du dossier de crédit d'exploitation.**

L'étude critique du bilan d'une entreprise nous permettra de connaître sa situation financière à une date déterminée et ceci, afin de dégager une synthèse et de prévoir l'évolution probable de cette situation.

La situation financière d'une entreprise peut être définie par son aptitude à maintenir un degré de liquidité suffisante pour assurer en permanence sa solvabilité. Il faut donc, à partir de

cette définition, faire la comparaison entre la liquidité des actifs que détiennent l'entreprise et l'exigibilité de son endettement.

Avant de procéder à l'étude critique de la situation financière de l'entreprise, on doit d'abord procéder au classement rationnel du bilan, c'est-à-dire, dans l'actif selon la liquidité et le Passif selon l'exigibilité.

### **2.1. L'élaboration du bilan financier :**

L'analyse financière menée sur la base des données réelles et passées matérialisées par les bilans, les TCR (Tableau du compte de résultat) et les états annexes est appelée également par certains auteurs " L'analyse rétrospective ", concerne l'évolution de l'activité de l'entreprise, souvent sur les trois dernières années. Ces documents (bilans, et TCR) sont établis par le service de comptabilité de l'entreprise et certifiés par les commissaires aux comptes.

Le bilan peut être défini comme étant un document comptable qui dresse à une date donnée la situation patrimoniale de l'entreprise<sup>1</sup>. Il se présente sous forme de tableau équilibré divisé en deux parties :

- La première est appelé " l'actif " qui se trouve à gauche, et qui recense les éléments du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entreprise, à savoir les investissements, les stocks, les créances et la trésorerie, ces biens ont été acquis grâce à des ressources que l'on retrouve à la deuxième partie appelée " le Passif " qui se trouve à droite et qui regroupe les éléments du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entreprise, à savoir les dettes auprès des banques, ou auprès des fournisseurs, ainsi que les capitaux propres même s'ils ne présentent pas une valeur négative pour l'entreprise.

Le bilan comptable normalisé est un support privilégié pour l'analyste financier désirant dresser un diagnostic financier de l'entreprise. Toutefois, les normes et règles auxquelles il est astreint (le bilan) lui donnent une représentation qui ne reflète pas clairement la réalité économique de l'entreprise.

La solution sera alors de retraiter méthodiquement le bilan comptable en fonction des objectifs du banquier, à savoir connaître le niveau de liquidité et de solvabilité de l'entreprise. Ce retraitement implique la prise en compte de certains éléments ignorés par le bilan, le retranchement d'autres éléments susceptibles de fausser l'image de l'entreprise, et le

---

<sup>1</sup> Bouvier Anne-Marie et Disle Charlotte, « *Introduction à la comptabilité* », Dunod, Paris, 2008, p85

reclassement des valeurs corrigées figurant au bilan dans une optique répondant aux exigences de l'analyste. Le résultat de toutes ces opérations donnera naissance au bilan financier.

Les postes du bilan financier sont classés selon un ordre de liquidité croissante de l'actif et d'exigibilité croissante du passif comme suit :

- L'actif est subdivisé en deux grands compartiments : l'actif à plus d'un an, appelé " l'actif immobilisé", et l'actif à moins d'un an, appelé " l'actif circulant ".
- Le passif comportera également deux parties distinctes : le passif à plus d'un an, appelé " Capitaux Permanents ", et le passif à moins d'un an appelé " dettes à court terme ".

**Tableau 2-1 : Présentation du bilan financier**

ACTIF	PASSIF
<p><b><u>Actif Immobilisé :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valeurs Immobilisées</li> <li>• Autres valeurs immobilisées</li> </ul> <p><b><u>Actif Circulant :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valeurs d'exploitation</li> <li>• Valeurs réalisables</li> <li>• Valeurs disponibles</li> </ul>	<p><b><u>Capitaux Permanents :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds Propres</li> <li>• DLMT</li> </ul> <p><b><u>Passif circulant (DCT) :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dettes d'exploitation</li> <li>• Dettes hors exploitation</li> <li>• Dettes financières à court terme</li> </ul>

Source : Bouvier Anne-Marie et Disle Charlotte, « *Introduction à la comptabilité* », p53

Les retraitements mentionnés précédemment constituent essentiellement les éléments suivants :

- L'élimination des actifs sans valeurs (ASV) ;
- La réintégration des éléments hors bilan ;
- Le reclassement des rubriques du bilan.

### **2.1.1. L'élimination des actifs sans valeurs (ASV) :**

Les actifs sans valeurs sont des emplois inscrits à l'actif pour des raisons d'ordre comptable, cependant ils n'ont aucune potentialité de liquidité en cas de liquidation de l'entreprise. On peut en citer :

- Les frais préliminaires que l'entreprise fait apparaître à l'actif pour marquer son intention de répartir leur amortissement sur plusieurs exercices ;
- Les frais comptabilisés d'avance qui représentent des charges décaissées durant l'exercice et qui concernent les exercices ultérieurs ;
- Les primes de remboursement des obligations ;
- Ecart de conversion actif ;
- Le résultat négatif (perte).

Leur retraitement se fait par :

- Le retranchement de leur montant de l'actif, Et la déduction du même montant des fonds propres.

### **2.1.2. La réintégration des éléments hors bilan**

Il s'agit notamment des effets escomptés non échus (EENE) et les immobilisations acquises par crédit-bail. Ces éléments font partie du patrimoine de l'entreprise mais ne figurent pas dans le bilan comptable. Etant donné que le bilan financier tient compte des seuls éléments ayant une valeur réelle en cas de liquidation de l'entreprise, il convient alors de les réintégrer.

- **Les effets escomptés non échus (EENE) :**

Toutes les entreprises accordent des crédits de paiement à leurs clients, cette créance est souvent matérialisée par des effets de commerce. Lors de l'escompte de ces derniers, le poste "effets à recevoir" diminue et du même montant le poste "banque" augmente.

Comme le risque d'impayé auquel l'entreprise serait confrontée subsiste jusqu'au règlement de ces effets et que l'entreprise reste solidairement responsable du défaut de paiement, il convient donc, de les réintégrer comme suit :

- A l'actif : en les ajoutant aux créances sur clients (effets à recevoir).
- Au passif : ils viennent en augmentation des avances bancaires.

- **Les immobilisations acquises par crédit-bail :**

Le crédit-bail est un contrat de location d'un bien avec option d'achat au terme du contrat. Juridiquement, l'entreprise n'est pas propriétaire des actifs financés par crédit-bail. Mais économiquement, il s'agit le plus souvent d'immobilisations productives dont le financement est assimilable à un emprunt. Le retraitement est donc le suivant :

- Ces biens sont intégrés à l'actif immobilisé pour leur valeur brute au contrat.
- Les amortissements de ces biens sont ajoutés à ceux de l'actif.
- Le solde (valeur brute moins amortissements cumulés) s'ajoute aux dettes pour figurer en emprunt.

### **2.1.3. Le reclassement des rubriques du bilan :**

Le reclassement des rubriques du bilan s'opère sur la base de deux principes :

- Un degré de liquidité croissante de l'actif.
- Un degré d'exigibilité croissante du passif.

On trouve entre autre :

- Les créances douteuses non provisionnées, les stocks outils (stock de sécurité), les comptes courants bloqués et tout poste à plus d'un an de l'actif cyclique doivent être considérés comme autres valeurs immobilisées.
- Les effets à recouvrer bancables sont à reclasser dans les disponibilités.
- Les provisions pour pertes et charges à classer en DCT si elles se rapportent à des risques certains et proches (moins d'un an), et dans les fonds propres si ces risques ne sont pas exigibles.
- Les comptes courants des associés sont considérés comme des DLMT, s'il y a eu signature d'une Lettre de Cession d'Antériorité des Créances (LCAC).
- Les dividendes sont classés dans les DCT et le montant des annuités des DLMT exigibles à court terme est reclassé dans la trésorerie du passif.

## **2.2. L'équilibre financier :**

L'équilibre financier est réalisé lorsque l'entreprise est solvable c'est-à-dire lorsqu'elle est en mesure de régler ses dettes à l'échéance sans recourir au découvert bancaire.

Les indicateurs de l'équilibre financier sont :

### 2.2.1. Le fonds de roulement net (FRN) :

Le fonds de roulement net peut se définir comme l'excédent des ressources à long terme destiné à couvrir les emplois à court terme. Cet excédent constitue la marge de sécurité permettant de financer le cycle d'exploitation avec des ressources qui ne sont pas exigibles pendant la durée de l'exercice comptable.<sup>1</sup>

Ainsi, le fond de roulement constitue un élément essentiel dans la connaissance de la structure financière du bilan. A partir d'un bilan financier, et par application de la définition énoncée ci-dessus, le fonds de roulement se calcule par deux méthodes différentes, l'une en utilisant le haut du bilan financier, et l'autre en utilisant le bas du bilan financier.

- Par le haut du bilan :

$$\text{FRN} = \text{Capitaux Permanents} - \text{Actif Immobilisé}$$

Cette méthode nous permet de comprendre l'origine du fonds de roulement qui est un financement permanent. C'est le surplus restant à la disposition de l'entreprise après le financement de ses emplois stables.

- Par le bas du bilan :

$$\text{FRN} = \text{Actif Circulant} - \text{DCT}$$

Le FR dans ce cas, est l'excédent de l'actif circulant sur les dettes à court terme, Cette méthode nous explique la destination du fonds de roulement c'est-à-dire là où il est utilisé, par la mesure du degré de couverture de l'actif circulant par les dettes à court terme

Il est possible de distinguer entre trois situations de l'évaluation de FRN :

- **FRN >0** : L'entreprise dans ce cas, en plus de financer entièrement ses immobilisations, dégage un excédent de capitaux à long terme destiné à financer son actif circulant.
- **FRN <0** : Dans ce cas, l'actif circulant ne permettra pas à l'entreprise d'honorer tous ses engagements. Ceci résulte d'une mauvaise gestion de l'entreprise qui a financé une partie de ses immobilisations par des dettes à court terme.
- **FRN=0** : Dans cette très rare situation, les fonds permanents de l'entreprise couvrent exactement la totalité de ses immobilisations. Ainsi, la totalité des emplois est financé

---

<sup>1</sup> Forget Jack, « Analyse financière : De l'interprétation des états financiers à la compréhension des logiques boursières », Éditions d'Organisation, 2005, p95.

par des ressources temporellement équivalentes (une harmonisation totale de la structure des ressources et celle des emplois).

On peut déduire également les types de fonds de roulement suivants :

- **Le fonds de roulement propre (FRP) :**

Le fonds de roulement propre représente la part de l'actif immobilisé financé par les ressources propres de l'entreprise :

$$\begin{aligned} \text{FRP} &= \text{Fonds de roulement net} - \text{DLMT} \\ \text{FRP} &= \text{Capitaux propres} - \text{Actif immobilisé} \end{aligned}$$

- **Le fonds de roulement étranger (FRE) :**

Le fonds de roulement étranger permet de connaître la part d'immobilisations financées par les dettes à long et moyen terme.

$$\begin{aligned} \text{FRE} &= \text{DLMT} - \text{Actif immobilisé} \\ \text{FRE} &= \text{Fonds de roulement net} - \text{Capitaux propres} \end{aligned}$$

**2.2.2. Le besoin en fonds de roulement (BFR) :**

C'est la part des besoins cycliques qui n'est pas financée par les ressources cycliques, le financement se trouve à la charge de l'entreprise par le biais de son fond de roulement. Ce besoin a pour origine le décalage entre les dates d'encaissement et les dates de décaissement liées aux différentes conditions d'exploitation telles que les durées de stockage, les durées de crédits fournisseur et les crédits client.

Le BFR est calculé comme suit :

$$\begin{aligned} \text{BFR} &= \text{Actif circulant (hors valeur disponible)} - \text{les dettes à court terme non financières} \\ \text{BFR} &= (\text{VE} + \text{VR}) - (\text{DCT} - \text{DF}) \end{aligned}$$

Le BFR est généralement faible pour une entreprise à cycle d'exploitation court (comme les entreprises commerciales), cette entreprise dégage des ressources qui sont supérieures à ses emplois. Par contre, pour une entreprise à cycle d'exploitation long (comme les entreprises industrielles), le BFR est important car une telle entreprise détient des stocks importants pour

assurer le déroulement de l'activité et elle accorde des délais de paiement long, tandis que leurs achats peu importantes à cause du compte fournisseurs.

Le BFR peut être subdivisé en deux parties :

- **Le BFR d'exploitation (BFRE) :**

Il ne prend en considération que les ressources et les emplois liés à l'exploitation de l'entreprise. Autrement dit, c'est le solde entre les ressources à court terme et les emplois cycliques directement liés à l'exploitation. Il est calculé par la formule suivante :

$$\text{BFRE} = \text{Actif circulant d'exploitation} - \text{Dettes d'exploitations}$$

$$\text{BFRE} = \text{VE} + \text{VRE} - \text{DCTE}$$

- **Le BFR hors exploitation (BFRHE) :**

Il concerne les opérations n'ayant pas de relation directe avec l'exploitation et ayant un caractère exceptionnel.

$$\text{BFRHE} = \text{Actif circulant hors exploitation} - \text{Dettes non financières hors exploitation}$$

$$\text{BFRHE} = \text{VRHE} - \text{DCTHE}$$

Ainsi le besoin en fonds de roulement peut être calculé comme suit :

$$\text{BFR Global} = \text{BFR d'exploitation} + \text{BFR hors exploitation}$$

Appréciation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) :

- **Négatif (BFR < 0) :** dans ce cas il y a un excédent de financement à court terme, puisque les dettes à court terme non bancaires, en plus de couvrir la totalité des besoins cycliques, génèrent un excédent qui servira soit à financer l'actif immobilisé si les fonds permanents ne suffisent pas, soit à constituer une trésorerie positive.

- **Positif (BFR > 0) :** Celui-ci exprime une non couverture totale des besoins cycliques par des ressources non bancaires à court terme. L'écart est épongé par le fonds de roulement net, le cas échéant par des dettes financières. Cette situation se trouve dans les entreprises ayant un cycle de production assez long comme les grandes entreprises industrielles ayant de gros stocks ou

alors celles évoluant dans un secteur fortement concurrentiel les obligeant à accorder de longs délais de paiements.

### 2.2.3. La trésorerie (TR):

Alors que les composantes de BFR sont liées à l'activité courante et notamment à l'activité d'exploitation, celle de la trésorerie est liée aux opérations financières à court terme réalisées à l'entreprise.

La trésorerie d'une entreprise est définie comme étant l'ensemble des actifs rapidement transformables en liquidité, pour le règlement des dettes à court terme. En d'autre terme, elle est la part de fonds de roulement qui excède le besoin de fond de roulement.<sup>1</sup>

La confrontation entre emplois de TR et ressources de TR permet enfin de caractériser la situation de la trésorerie.

La trésorerie peut se calculer comme suit :

$$\text{Trésorerie (TR)} = \text{disponibilités} - \text{Dettes financières}$$
$$\text{Ou bien : } TR = FRN - BFR$$

On peut distinguer entre trois situations de trésorerie :

**TR > 0** : Signifie que l'entreprise dispose d'un excédent de ses ressources sur ses besoins.

**TR < 0** : Signifie que l'entreprise dispose d'une insuffisance de ressources par rapport aux besoins.

**TR = 0** : Dans cette hypothèse l'équilibre entre les ressources et les emplois est réalisé, l'entreprise couvre ses besoins par apport identique.

### 2.2.4. Relation entre le FR, le BFR, et la TR :

Pour une bonne appréciation de la solvabilité, qui consiste à juger la capacité de rembourser à échéance, ou même l'appréciation de liquidité, l'analyse de la relation entre les aspects de liquidité est obligatoire et les calculs ne sont jamais suffisants, le banquier doit comparer le fonds de roulement avec les montants et les degrés de liquidité de l'actif circulant et l'exigibilité des dettes à court terme pour connaître la véritable structure financière et la solvabilité de l'entreprise. La trésorerie, résultant de la confrontation du FR et du BFR, nous permet d'apprécier l'équilibre financier de l'entreprise à travers plusieurs hypothèses :

---

<sup>1</sup> Forget Jack, op.cit, p143.

- 1ère hypothèse :  $FRN > BFR \rightarrow T > 0$  : le FR couvre le BFR avec excédent, l'entreprise dans ce cas, en plus de financer l'ensemble de ses immobilisations, arrive à générer un excédent de ressources, ce qu'il veut dire qu'elle est très solvable. Ce surplus de liquidité ne doit pas être très élevé ou pour une longue période, puisqu'il présente une mauvaise gestion et utilisation des ressources, ou mauvaises prévisions.
- 2ème hypothèse :  $FRN < BFR \rightarrow T < 0$  : le FR ne couvre pas le total de BFR, cette situation est de déséquilibre structurel, et par conséquent, l'entreprise se retrouve dans la nécessité de solliciter des concours bancaires.
- 3ème hypothèse :  $FRN = BFR \rightarrow T = 0$  : L'entreprise, dans ce cas, est en situation d'équilibre financier d'une trésorerie optimale, le FR couvre exactement le montant de BFR, cette situation prouve une gestion optimale (d'échéances, de liquidités et des besoins d'exploitation). De plus, même si cette situation est théoriquement la plus souhaitée, mais en pratique l'entreprise arrive rarement à l'atteindre.

### 2.3. L'analyse du Tableau de compte de résultat (TCR)

#### 2.3.1. Présentation générale du T.C.R :

Le bilan est certes un document indispensable, il n'en demeure pas qu'il est insuffisant puisqu'il donne une vision statique de la situation patrimoniale de l'entreprise. Dans le but d'en établir un examen dynamique, le banquier fait recours au tableau des comptes du résultat.

Le TCR permet de mesurer la capacité d'une entreprise à réaliser des bénéfices au cours d'un temps déterminé (généralement une année), il est élaboré à partir des comptes relevant de la classe 6 et 7 qui correspondent respectivement aux postes des charges et des produits. Il fait ressortir, par différence entre les deux classes, le bénéfice ou la perte au cours d'un exercice comptable qui est nommé " le résultat de l'exercice ".

L'analyse quantitative de l'activité et de la performance économique de l'entreprise amène l'analyste financier à calculer, à partir du TCR, des soldes intermédiaires de gestion (SIG) représentant chacun une étape dans la formation du résultat dans le but de connaître l'origine de bénéfice ou de pertes réalisés.

### 2.3.2. Analyse des soldes intermédiaires de gestion (SIG) :

Le compte de résultat exprime la formation ou destruction de richesse de l'entreprise en rapportant les charges aux produits de l'exercice.<sup>1</sup> Les soldes intermédiaires de gestion ont été créés afin de pouvoir analyser plus aisément le compte de résultat. En effet, les postes du compte de résultat sont pris un à un, suivant une certaine logique, afin de mettre en évidence des « clignotants » (des indicateurs) dans l'étude de la santé de l'entreprise.<sup>2</sup>

L'examen du TCR permet un retraitement rationnel de ses comptes, ainsi qu'une analyse précise de la formation du résultat en définissant une suite des soldes, Ces derniers représentent une cascade de marge constituant de véritables paliers dans la formation du résultat. Il convient de dissocier ici :

- ce qui relève de l'activité normale d'une entreprise (son cycle d'exploitation).
- ce qui résulte de son mode de financement : l'endettement a une incidence sur le résultat par le biais des charges financières (paiement des intérêts).
- ce qui est dû à des éléments exceptionnels : qui ne vont pas se renouveler dans le futur et qui sont indépendant de l'activité normale de l'entreprise.

Le compte de résultat s'analyse différemment en fonction du type d'activité de l'entreprise analysée (entreprise industrielle ou commerciale).

#### - *La valeur ajoutée (VA) :*

La valeur ajoutée représente le supplément de richesses brutes dégagé par l'entreprise, suite à son exploitation. Elle mesure le poids économique de celle-ci et constitue le critère de taille le plus pertinent, elle peut être calculée ainsi :

$$\begin{aligned} \text{Valeur ajoutée} &= \text{Marge commerciale} \\ &+ \text{Production de l'exercice} \\ &- \text{Consommation en provenance des tiers} \end{aligned}$$

La valeur ajoutée représente donc la richesse créée par l'entreprise. Au niveau du pays, la somme des VA représente le PIB marchand. C'est un concept à la fois micro et macroéconomique.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Bouvier Anne-Marie et Disle Charlotte, op.cit, p299.

<sup>2</sup> Meunier-Rocher.B, « Le diagnostic financier », 3eme édition, Editions d'Organisation, Paris, 2003, p122

<sup>3</sup> Hutin Hervé, « toute la finance d'entreprise en pratique », 2ème édition, éditions d'organisation, Paris, 2003, p276

- ***L'excédent brut d'exploitation (EBE) :***

C'est le solde qui indique la performance réelle de l'entreprise; indépendamment de sa politique d'amortissement ainsi que sa politique sur le marché financier.

$$\begin{aligned} \text{Excédent Brut d'Exploitation} &= \text{Valeur Ajoutée} \\ &+ \text{Subvention d'exploitation} \\ &- \text{charges du personnel} \\ &- \text{impôts et taxes} \end{aligned}$$

- ***Le résultat d'exploitation (RE):***

Le résultat d'exploitation mesure la performance industrielle et commerciale d'une entreprise quel que soit le mode de production utilisé. Il prend en compte le coût des différents facteurs de production utilisés. On le calcul à partir de l'EBE :

$$\begin{aligned} \text{Le résultat d'Exploitation} &= \text{Excédent Brut d'Exploitation} \\ &+ \text{Produit divers (hors subvention d'exploitation)} \\ &+ \text{Reprises sur provisions et Transfert des charges} \\ &- \text{dotations aux amortissements et provisions} \\ &- \text{Autres charges d'exploitation} \end{aligned}$$

- ***Le Résultat Financier:***

C'est un résultat lié à l'intervention de l'entreprise sur le marché financier en générant des revenus financiers fruits des placements effectués, et en supportant des frais financiers en fonction de la structure de financement.

$$\text{Résultat financier} = \text{Produits financiers} - \text{charges financières}$$

- ***Le résultat courant avant impôt (RCAI) :***

C'est le résultat de toutes les opérations courantes de l'entreprise, par opposition aux opérations exceptionnelles. Sa comparaison avec le solde précédent permet de mettre en évidence le poids des opérations financières. Il se calcule de la manière suivante :

Il se calcule de la manière suivante :

$$\begin{aligned} \text{Résultat courant de l'exercice} &= \text{Résultat d'exploitation} \\ &+ \text{Résultat financier} \end{aligned}$$

- ***Le Résultat Hors Exploitation:***

C'est la différence des charges et produits non liés à l'exploitation.

$$\text{Résultat hors exploitation} = \text{Produit hors exploitation} - \text{Charges hors exploitation}$$

- ***Résultat net de l'exercice :***

C'est le résultat dont dispose l'entreprise avant de décider pourquoi en faire. Il présente le solde final résultant de l'ensemble des charges et produits qui influent sur l'entreprise, Il se calcule de la manière suivante :

$$\begin{aligned} \text{Résultat net de l'exercice} &= \text{Résultat Courant de l'Exercice} \\ &+ \text{Résultat hors exploitation} \\ &- \text{Impôts sur Bénéfices de la Société} \end{aligned}$$

- ***La capacité d'autofinancement (CAF) :***

La capacité d'autofinancement représente, pour l'entreprise, l'excédent de ressources internes ou le surplus monétaire potentiel dégagé durant l'exercice, par l'ensemble de son activité et qu'elle peut destiner à son autofinancement.<sup>1</sup>

Cette ressource interne pourra être utilisée notamment pour financer la croissance de l'activité, financer de nouveaux investissements, rembourser des emprunts ou verser des dividendes aux propriétaires de l'entreprise. Le calcul de la CAF se fait comme suit :

$$\begin{aligned} \text{Capacité d'Auto Financement} &= \text{Résultat net avant répartition} \\ &+ \text{Dotations aux amortissements et provisions} \\ &+ \text{Valeur résiduelle des actifs cédés} \\ &- \text{Reprises sur amortissements et provisions} \end{aligned}$$

<sup>1</sup> Grandguillot.B et Grandguillot.F, « Analyse financière », 7ème édition, Gualino, Paris, 2003, p98

La capacité d'autofinancement ne peut pas être complètement affectée au financement du développement de l'entreprise, car la CAF sert aussi au paiement des actionnaires.

Donc, l'autofinancement (AF) représente la partie de la capacité d'autofinancement non distribuée sous forme de dividendes aux actionnaires et qui demeurera à la disposition de l'entreprise, ce dernier est calculé comme suit :

$$\text{Autofinancement} = \text{CAF} - \text{Dividendes}$$

#### 2.4. L'analyse par les ratios :

Un ratio est un rapport entre deux grandeurs significatives, qui recouvre des données brutes, des postes comptables (créance, investissement) ou des données élaborées (FRN, BFR, TR, marge brute, valeur ajoutée...), ayant pour objectif de fournir des informations utiles et complémentaires aux données utilisées pour son calcul. Les ratios ont trois fonctions essentielles :

- Suivre et mesurer l'évolution des performances économiques et financières ainsi que des structures de l'entreprise dans le temps, en comparant les ratios d'un exercice avec ceux des exercices précédents.
- Effectuer des comparaisons entre les entreprises du même secteur d'activité.
- Se référer à des ratios standards.

##### 2.4.1. Les Ratios de structure :

Les ratios de structure permettent d'apprécier l'équilibre financier d'une entreprise.

##### A. Les ratios de financement :

###### ● Le ratio de couverture des emplois stables (RCES) :

Ce rapport consiste à rapprocher de montant de deux grandes masses, les capitaux permanents et les immobilisations, il mesure la couverture des emplois stables par les ressources stables, ce ratio est calculé par la formule suivante :

$$\text{RCES} = \text{Capitaux Permanents} / \text{Emplois stables}$$

Toute entreprise doit avoir un fond de roulement, il convient donc que ce ratio soit toujours supérieur à 1, c'est-à-dire, il faut que les capitaux permanents soient supérieurs aux valeurs immobilisées.

- **Le ratio d'autonomie financière (RAF) :**

Ce ratio permet de comparer les capitaux propres dont dispose l'entreprise avec le montant des ressources externes dont elle dispose pour assurer son fonctionnement (dettes à long et moyen terme et dettes à court terme), l'indépendance ou l'autonomie financière de l'entreprise est représenté par cette formule :

$$\text{RAF} = \text{Capitaux Propres} / \text{Endettement total}$$

Il doit être supérieur à 1, car les ressources internes (capitaux propres) doivent être supérieures aux capitaux empruntés.

**B. Les ratios de liquidités :**

La liquidité d'une entreprise détermine son aptitude à faire face à ses obligations à court terme. Ces ratios évaluent la capacité de celle-ci à honorer ses engagements à court terme.

- **Ratio de liquidité générale (RLG) :**

Ce ratio montre dans quelle proportion les actifs circulants couvrent les dettes à court terme, il illustre les capacités de l'entreprise à transformer en liquide l'actif circulant pour couvrir ses dettes à moins d'un an.

$$\text{RLG} = \text{Actif Circulant} / \text{DCT}$$

**RLG > 1 :** traduit un financement partiel des dettes à court terme par les capitaux permanents.

**RLG < 1 :** L'entreprise n'a pas de fond de roulement et qu'elle a dû immobiliser des fonds provenant des dettes à court terme.

- **Ratio de liquidité réduite (RLR) :**

Si on exclut les valeurs d'exploitation (stocks), le ratio rapportant les créances à court terme et les disponibilités aux dettes à court terme permet d'évaluer la capacité de l'entreprise à faire face à ses engagements exigibles à court terme, sans tenir compte de la vente des produits finis ou de l'achèvement du cycle de production.<sup>1</sup>

$$\text{RLR} = (\text{VR} + \text{VD}) / \text{DCT}$$

---

<sup>1</sup> Forget Jack, op.cit, p102.

- **Ratio de liquidité immédiate (RLI) :**

Ce ratio mesure la part des dettes à court terme qui pourrait être remboursée par ses disponibilités immédiates sans avoir recours ni aux stocks ni aux créances.

$$\text{RLI} = \text{Valeurs disponibles} / \text{DCT}$$

**C. Les ratios de solvabilité :**

La solvabilité est l'aptitude de l'entreprise à faire face à ses échéances à long et moyen terme.

- **Le ratio de solvabilité générale :**

Ce ratio mesure la capacité de l'entreprise à payer l'ensemble de ses dettes en utilisant l'ensemble de l'actif. Il se calcule comme suit :

$$\text{RSG} = \text{Total Actif} / \text{Total dettes}$$

- **Ratio de capacité de remboursement :**

Il mesure la capacité de l'entreprise à générer des ressources qui lui permettent de rembourser les emprunts à moyen et long terme, L'endettement ne doit en aucun cas dépasser quatre fois la capacité d'autofinancement. On peut le calculer de cette façon :

$$\text{RCR} = \text{DMLT} / \text{CAF}$$

#### **2.4.2. Ratio de rentabilité :**

L'étude de la rentabilité de l'entreprise pour le banquier est la base de bonne fin des crédits consentis, elle conditionne l'aptitude de l'entreprise à faire face à ses obligations.

- **Le ratio de rentabilité économique (RRE) :**

C'est un ratio fondamental de l'analyse financière. Il représente l'efficacité avec laquelle l'entreprise utilise les capitaux mis à sa disposition et n'est pas affecté par la structure financière de l'entreprise, ce ratio mesure la rentabilité générée par le capital économique de l'entreprise.

Sachant que l'actif économique de l'entreprise est la somme de ses actifs immobilisés et de son besoin en fonds de roulement, c'est ce dont elle a besoin pour tourner. Il est également

désigné sous les noms de capitaux investis ou fonds opérationnels engagés. Il est financé par les capitaux propres et l'endettement net.

Le ratio de rentabilité économique est calculé de la manière suivante :

$$\text{RRE} = \text{Résultat Net} / \text{Actif économique}$$

- **Le ratio de rentabilité financière (RRF) :**

Appelé également "ratio de rentabilité des fonds propres ", Ce ratio mesure l'aptitude de l'entreprise à rentabiliser les fonds apportés par les associés.

$$\text{RRF} = \text{Résultat Net} / \text{Capitaux propres}$$

Ce ratio permet de comparer le bénéfice net (c'est-à-dire après impôt) au montant des capitaux propres. Le ratio doit être suffisamment élevé, si non l'entreprise pourrait avoir des difficultés pour attirer, en cas de besoin, de nouveaux actionnaires, avoir un ratio élevé est aussi un objectif important pour l'entreprise car elle doit rentabiliser au maximum ses fonds propres.

- **ratio de rentabilité commerciale :**

Ce ratio mesure la part de résultat net dans le chiffre d'affaire, il vise à déterminer la quantité de bénéfice réalisée sur chaque unité monétaire de vente.

$$\text{RRC} = \text{Résultat net} / \text{Chiffre d'affaire}$$

### 2.4.3. Les ratios de gestion et de rotation:

- **ratio de rotation des stocks (RRS):**

Il mesure le délai d'écoulement (transformation, revente...etc.) des stocks, et il réunit les ratios suivants, selon l'activité de l'entreprise :

- **Entreprise commerciale :** il mesure la durée d'écoulement des stocks. Une augmentation de cette durée entraîne une Augmentation du BFR

$$\text{RRS}_1 = \text{Stock moyen de Mdses} \times 360 \text{ jours} / \text{Coût d'achat des marchandises vendues}$$

- **Entreprise industrielle** : Ce ratio mesure la durée d'écoulement des stocks. Une augmentation de celle-ci entraîne sans doute une augmentation du BFR

$$\text{RRS}_2 = \text{Stock moyen de MP} \times 360 \text{ jours} / \text{Coût d'achat des MP consommées}$$

Ou :

$$\text{RRS}_3 = \text{Stock moyen de PF} \times 360 \text{ jours} / \text{Coût de production des produits vendues}$$

- **ratio de délai client (RDC) :**

Il mesure la durée moyenne en jours du crédit accordée par l'entreprise à sa clientèle.

$$\text{RDC} = (\text{Clients} + \text{EAR}) \times 360 \text{ jours} / \text{CA (HT)}$$

EAR : Effets à recevoir

- **ratio de délai fournisseur :**

Il mesure le délai moyen obtenu pour régler les fournisseurs, et il doit être supérieur au précédent (délai client).

$$\text{RDF} = (\text{Fournisseurs} + \text{EAP}) \times 360 \text{ jours} / \text{Achats (TTC)}$$

EAP : effets à payés.

- **FR en jour du CA :**

Il mesure la marge de sécurité financière en nombre de jours du chiffre d'affaire et peut se calculer de cette manière :

$$\text{FR en jour du CA} = \text{FR} \times 360 \text{ jours} / \text{CA (HT)}$$

- **BFR en jour du CA:**

Il mesure l'importance du besoin en fonds de roulement en nombre de jours du chiffre d'affaire. Il se calcule comme suit :

$$\text{BFR en jour du CA} = \text{BFR} \times 360 \text{ jours} / \text{CA (HT)}$$

#### 2.4.4. Les ratios d'activité :

On distingue, dans cette catégorie, les ratios suivants :

- **Ratio du taux d'intégration :**

Ce ratio mesure le taux d'intégration de l'entreprise dans le processus de production ainsi que le poids des charges externes. Il est calculé comme suit :

$$\text{Taux d'intégration} = \text{Valeur Ajoutée} / \text{CA (HT)}$$

- **ratio de croissance :**

Il mesure la croissance de l'entreprise à travers sa richesse créée.

$$\text{Ratio de croissance} = (VA_N - VA_{N-1}) / VA_{N-1}$$

**Conclusion :**

On a vu que le crédit bancaire ne se caractérise par qu'un seul type, mais de plusieurs types. Cette nécessité de diversification des types de crédit bancaire, vient de la multiplicité des besoins des entreprises, qui varient entre des besoins d'investissement et des besoins d'exploitation.

Pour chaque type de crédit le banquier demande de son client un dossier englobant tous les documents et les informations nécessaires pour faire une analyse commerciale et financière du client, pour pouvoir arriver à une décision négative ou positive concernant la demande du crédit. Dans le cadre du présent mémoire, nous avons intéressé seulement à l'analyse de la situation financière d'un client sollicitant l'obtention d'un crédit d'exploitation.

Dans le but de confirmer ce qui a été abordé théoriquement dans ce chapitre, nous allons essayer de traiter un cas pratique d'une demande de crédit d'exploitation au niveau de la banque CPA, ce qui est le sujet du prochain chapitre.

**Chapitre 3 :**  
**Etude pratique d'un**  
**dossier de crédit**  
**d'exploitation**

**Introduction :**

Dans ce qui précède, nous avons réussi à passer en revue tous les types de crédit que met le banquier à la disposition de son client ainsi que la méthodologie liée au montage et l'étude des dossiers de crédit. Nous poursuivrons notre travail par un chapitre pratique qui mettra en œuvre tout ce qui a été dit auparavant.

Dans ce chapitre, nous allons tout d'abord donner une brève présentation de l'organisme d'accueil et plus particulièrement le service crédit où nous avons passé la période de notre stage pratique, puis nous allons présenter une étude d'un cas pratique de financement d'une PME par un crédit d'exploitation au niveau de l'Agence Rouiba 178 du CPA.

Dans cet ordre, ce chapitre comportera deux sections :

**Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil (CPA agence 178)**

**Section 2 : Etude pratique d'un dossier de crédit d'exploitation**

## **Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil (CPA agence 178)**

A cette présente section, nous essayerons de faire un petit aperçu sur l'historique du CPA, exposer son organigramme, parler de ses missions et ensuite nous adresserons la structure et l'organigramme du service Crédit de l'agence CPA 178 de Rouiba.

### **1. Présentation de la banque CPA :**

#### **1.1. Historique du CPA :**

Le CPA est créé en 1966 avec un capital initial de 15 millions de DA, dans les dispositions générales de ses statuts, le CPA est conçu comme banque générale et universelle, réputé commerçant dans ses relations avec les tiers.

Le CPA a hérité des activités gérées auparavant par les banques populaires (Banque Populaire Commerciale et Industrielle à Alger, Oran, Annaba, Constantine) ainsi que d'autres banques étrangères : Banque Alger Misr, Société Marseillaise du Crédit et Compagnies Française de Crédit et de Banque (CFCB).

En 1985, le CPA a donné naissance à la banque de développement local (BDL), après cession de 40 agences, le transfert de 550 employés et cadres, et de 89000 comptes clientèles. Après avoir satisfait les conditions d'éligibilité prévues par des dispositions de la loi sur la monnaie et le crédit (loi 90/10 avril 1990), le CPA a obtenu le 7 avril 1997 son engagement de conseil de la monnaie et le crédit devenant la deuxième banque en Algérie à être agréée.

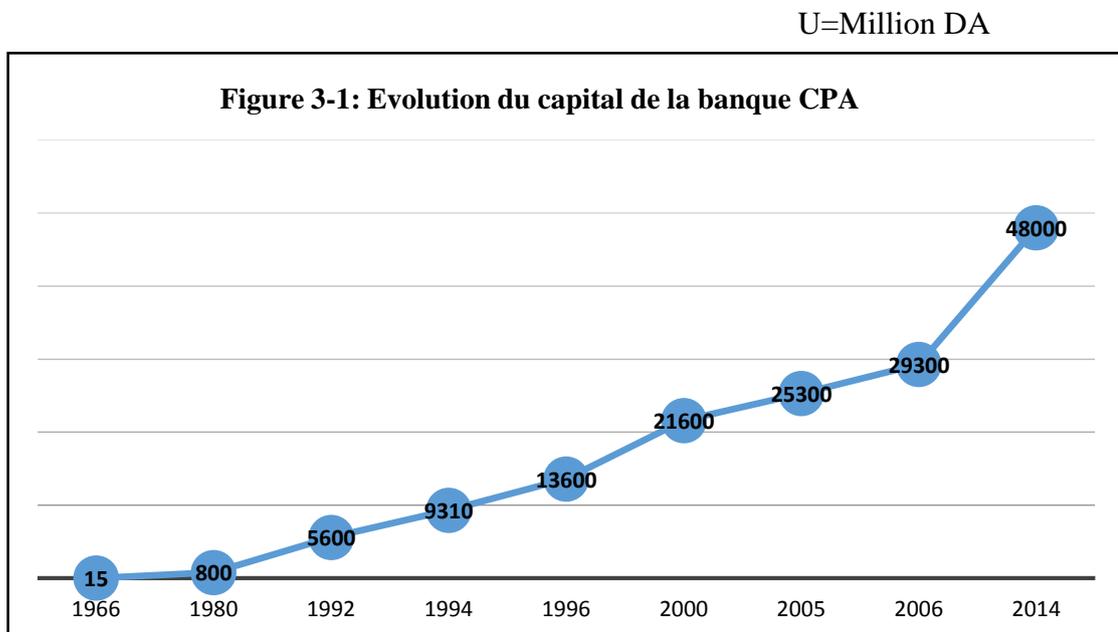
Entant qu'acteur principal de développement, le CPA a pour mission de promouvoir le financement du commerce grâce à une politique commerciale dynamique en direction de la PME/PMI, dans les secteurs du BTPH, du commerce et de la distribution, de la santé et de médicament, du tourisme, de l'hôtellerie, de l'artisanat et des médias. Conformément à la réglementation en vigueur en Algérie, le CPA traite les opérations de crédits et de banque, il peut recevoir des dépôts, accorder des crédits sous toutes ses formes, prendre des participations dans le capital de toutes entreprises, mobiliser pour le compte d'autrui tous crédits consentis par d'autres institutions.

Suite à la promulgation de la loi sur l'autonomie des entreprises en 1988, le CPA est devenu une Entreprise publique économique par actions dont le capital est propriété exclusive de l'état. Depuis 1996, en vertu de l'ordonnance relative à la gestion des capitaux marchands de l'Etat, les banques publiques sont placées sous tutelle du ministère des Finances.

### 1.2. Evolution du capital social de la banque :

Le capital social de la banque initialement fixé à 15 millions DA a évolué comme suit :

- 1966: 15 millions DA.
- 1980: 800 millions DA.
- 1992: 5,6 milliards DA.
- 1994: 9,31 milliards DA.
- 1996: 13,6 milliards DA.
- 2000: 21,6 milliards DA.
- 2005 : 25,3 milliards DA.
- 2006 : 29,3 milliards DA.
- 2014 :48 milliards DA.



Source : Elaboré par l'étudiant sur la base de données de la banque

Le réseau d'Exploitation est constitué de 133 agences encadrées par 15 Groupes d'Exploitation et emploie environ 4638 employé.

### 1.3. Activités :

Le Crédit Populaire d'Algérie, en tant que banque commerciale, intervient sur le marché de l'intermédiation bancaire et financière. A ce titre, il traite toutes les opérations bancaires et financières notamment la réception de dépôts du Public, l'octroi du crédit sous toutes ses formes,

la mobilisation de crédits extérieurs et souscrit à des prises de participation dans les filiales et sociétés.

La gamme de produits et services bancaires offerts par le Crédit Populaire d'Algérie a connu un développement ces dernières années à travers le renforcement de l'activité monétaire, introduite depuis 1990, et le lancement de nouveaux produits tels que le financement des PME/PMI et des micro-entreprises, les crédits immobiliers et les crédits destinés à la clientèle des particuliers.

#### **1.4. Les objectifs du CPA :**

Le CPA cherche à réaliser un ensemble d'objectifs qui peuvent être résumés comme suit :

- Fournir des incitations pour canaliser l'épargne vers des projets rentables
- Imposer une place importante parmi les banques
- maintenir sa clientèle, gagner leur confiance, et fournir des facilités pour le succès des relations futures (bonne réception, des incitations, des remises...)
- L'augmentation du taux de croissance économique par la bonne performance de ses fonctions, et nous pouvons dire que le CPA exerce sa fonction commerciale, en plus de contribuer au commerce international, et activer le cycle d'exploitation.
- Améliorer et développer les systèmes d'information ainsi que les moyens techniques
- La gestion dynamique de la trésorerie de la banque
- Le Contrôle des prêts, ainsi que la bonne gestion de la dette extérieure
- Le contrôle de la gestion au niveau des différents centres de responsabilité
- L'introduction des nouvelles technologies dans le domaine du marketing
- La gestion optimale des ressources humaines

#### **1.5. Missions du CPA :**

Depuis sa création, le CPA cherche à atteindre un ensemble d'objectifs en réalisant une série des missions d'une manière professionnelle, dont les plus importantes se résument comme suit :

- Accorder des prêts aux paysans, aux hôtels et aux secteurs du tourisme et de pêche, les coopératives dans le domaine de la production, la distribution et le commerce, et les petites et moyennes entreprises de toute nature, et les prêts aux secteurs de travailleurs indépendants, le secteur des eaux et de l'irrigation.
- Le CPA joue un rôle de médiateur dans les opérations financières du gouvernement en termes de règles de gestion et de version, en échange d'obligations publiques à

l'administration locale, et de financer les achats des Etats et des entreprises municipales et nationales.

- Le collecte des fonds excédentaires du public, et recevoir les dépôts rétractable à la demande.
- La transformation des opérations bancaires de devises étrangères pour le dinar, et l'ouverture des comptes courants en devises étrangères.
- La Contribution à la planification financière pour la réalisation des différents régimes nationaux

### **1.6. La relation du CPA avec les autres banques :**

Le CPA a une relation avec la banque centrale et les autres banques commerciales :

- **La relation avec la banque centrale :**

La banque centrale a une relation avec le CPA comme une toute autre banque, où la banque centrale l'impose obligatoirement quelques opérations, ainsi que le réescompte des effets de commerce présentés par le CPA. De plus, elle surveille la quantité et la qualité des prêts accordés par le CPA, et dans le cas d'une pénurie de réserves de trésorerie au niveau du CPA, il fait recours au réescompte des effets de commerce, et par suite l'endettement par la banque centrale.

- **La relation avec les autres banques :**

Le CPA se comporte avec quatre banques publiques qui sont :

La Banque Nationale d'Algérie

La Banque Extérieure d'Algérie

La Banque d'agriculture et de développement rural

La Banque de développement local

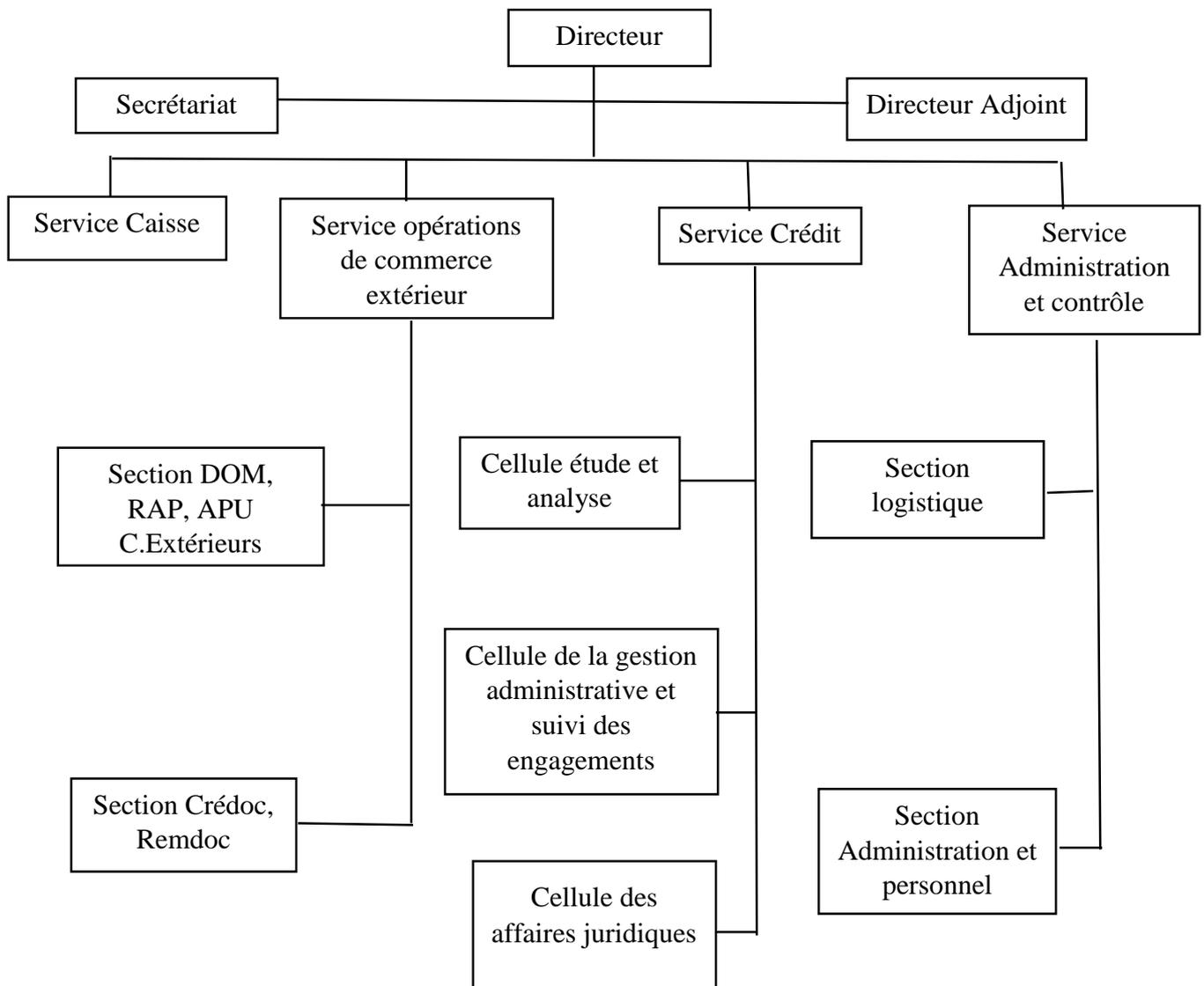
Il se comporte aussi avec des banques privées algériennes à l'image de la banque Al-Baraka. De plus, le CPA a une relation solide avec toutes les banques situées sur le territoire national, et ce, afin de fournir de meilleurs services et apporter le plus grand nombre de clients.

## 2. L'agence CPA Rouiba 178 :

### 2.1. Présentation de l'agence Rouiba 178 :

L'agence CPA Rouiba 178 est une agence principale qui représente la cellule polyvalente de la banque, elle veille grâce à ces structures d'accueil à satisfaire sa clientèle quelque-soit son secteur d'activité. Pour attirer la clientèle, elle offre des produits et des services qui pourront l'intéressent.

L'organigramme de l'agence CPA 178 de Rouiba est adressé comme suit :

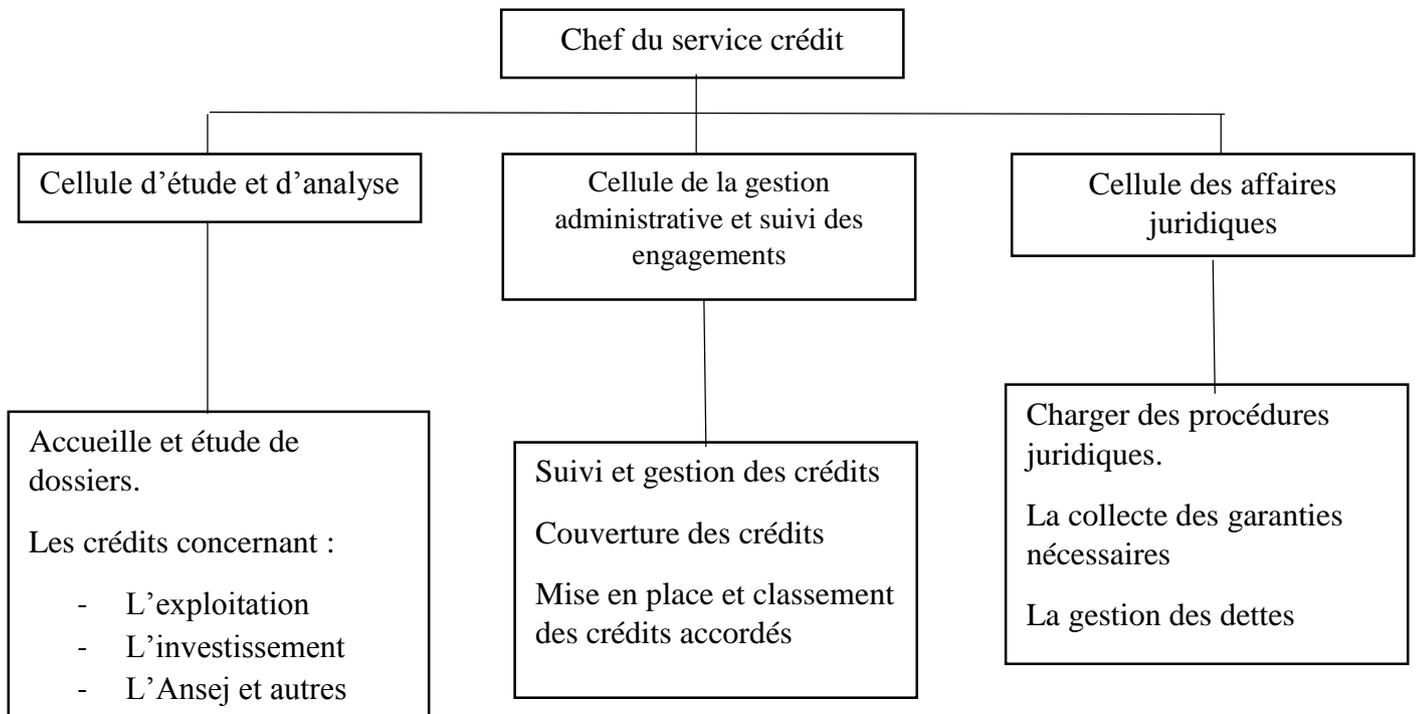


Source : Documents présentés par la Banque CPA

## 2.2. Présentation du service crédit :

Le service crédit occupe une place importante au sein de l'agence, il est considéré comme un organe qui crée la richesse en transformant des capitaux collectés en forme de dépôts, en produits bancaires appelés « prêts ».

Ce service permet à la banque de jouer son rôle dans l'économie, puisque il crée la monnaie et contribue au développement de l'investissement, sa fonction se résume en trois points principales : l'étude de dossiers de crédits, le suivi des prêts accordés, et le recouvrement des dettes. Pour que ce service réussisse à remplir ses fonctions comme il a été planifié, une organisation spéciale est mise en place, en divisant ce service en cellules, où chaque cellule s'est confiée des missions spécifiques comme suit :



Source : Documents présentés par la banque CPA

## Section 2 : Etude pratique d'un dossier de crédit d'exploitation

Dans cette section, nous allons essayer de traiter un cas pratique d'une entreprise appartenant à la catégorie de PME, qui a sollicité le renouvellement d'une ligne de crédits d'exploitation auprès l'agence Rouiba 178.

### 1. Présentation générale du cas pratique:

#### 1.1. Présentation du client :

La SNC SOLIMETAL est créée en 1999, sous le statut juridique « Société au non collectif », son capital social est de 40 000 000 DA, son activité principale est la fabrication du mobilier pour collectivités, elle propose un large éventail de produits (Armoires, Bibliothèques, tables, bureaux, chaises, literies, vestiaires....) conforme aux normes exigées, destinés aux différents secteurs et collectivités. Elle couvre les besoins de plusieurs clients :

- Direction de l'éducation des wilayas : les 48 wilayas du territoire national.
- Direction du logement & équipements publics : Adrar, Alger, Ain temouchent, Bechar, Bejaia, Boumerdes, echlef, El bayadh, ghardaia, Mascara, Mostaghanem, Tipaza, Tamanrasset, Saida, Tindouf.
- Direction de l'Urbanisme & de la construction : Adrar, Bechar, boumerdes.
- Direction de l'administration locale : Bejaia, Souk ahras, tamanrasset.
- Direction de planification & de l'Aménagement du territoire : Ain defla.
- Ministère de la justice.
- Ministère de la santé.
- Entreprises et autres : D.G.S.N (Alger) ENAPAT (Berrouagua, Bechar) Algeria Catering service.(hassi messaoud) Sonatrach, Naftal, ENGCB,EVSM,SNC LAVALIN
- Ambassade : Tunisie.

#### 1.2. Les crédits sollicités :

L'entreprise SOLIMETAL est un client de la banque CPA depuis 1999. En effet, la date d'ouverture de compte revient au 06/01/1999, au titre de l'année 2015/2016, elle sollicite le renouvellement d'une ligne de crédits d'exploitation, à savoir :

- Découvert : 25 000 000 DA.
- Crédoc à vue : 35 000 000 DA, margé à 25% à l'ouverture et 75% à la réalisation, avec différé de paiement de 90 jours.
- Caution sur marché : 40 000 000 DA, margé à 25% à la délivrance.

### **1.3. Constitution du dossier de crédit :**

Le dossier fourni par le client pour appuyer sa demande de financement comprend les pièces suivantes :

- ✓ Une demande de crédit (renouvellement), Signée par le gérant de l'entreprise.
- ✓ Une copie de certificat de dépôts des comptes sociaux, certifiant l'inscription dans le CNRC (Registre de commerce).
- ✓ Un document justifiant les statuts de l'entreprise.
- ✓ Attestations d'affiliation et de mise à jour CASNOS.
- ✓ Attestation de mise à jour CNAS.
- ✓ Les bilans et TCR de deux derniers exercices (2013, et 2014)
- ✓ Bilan et TCR prévisionnels de l'année 2015.
- ✓ Programme d'importation de l'année 2014.
- ✓ Programme d'importation prévisionnel de l'année 2015.
- ✓ "Plan de trésorerie et de financement de l'année 2014.
- ✓ Plan de trésorerie et de financement prévisionnel 2015.
- ✓ L'état des créances au 01/03/2015

### **1.4. La Relation avec la banque :**

La SNC SOLIMETAL compte parmi l'une des anciennes relations l'agence CPA 178 (depuis 1999), activant dans un créneau très important (fabrication de mobilier pour collectivités).

#### **1.4.1. Mouvements confiés :**

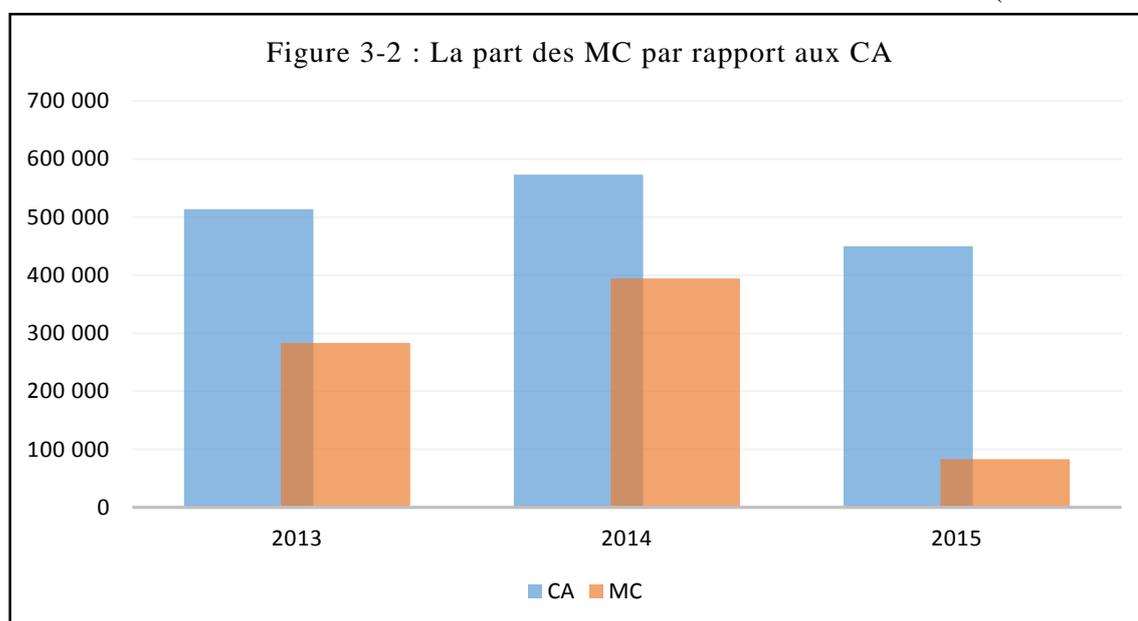
L'objectif de la banque est la domiciliation de toutes les opérations effectuées par l'entreprise. Le tableau suivant illustre bien la part du CA réalisé par la SNC SOLIMETAL qui est domicilié dans son compte au niveau de l'agence Rouiba 178.

**Tableau 3-1 : La part des MC par rapport aux CA (U=DA)**

Année	2013	2014	2015	07/04/2015
CA	513 893 669	573 103 476	450 000 000	
Mouvement Confié (MC)	283 164 000	394 614 000	83 371 000	Au 07/04/2015
MC/CA	55%	69%	19%	

Source : Elaboré par l'étudiant sur la base des données de la banque

(U=Mille DA)



Source : Elaboré par l'étudiant sur la base du tableau 3-1

On constate, que la part des mouvements confiés par rapport aux CA est favorable en 2014, et qu'elle a enregistré un pourcentage de 19% de 01/01 jusqu'au 07/04/2015, d'où on s'attend à une part favorable d'ici la fin de l'année.

#### 1.4.2. Niveau d'utilisation des crédits accordés :

Un aperçu des anciens dossiers de crédit, nous a permis de constater que le client a bénéficié à maintes reprises des concours bancaires de l'agence pour financer essentiellement les besoins d'approvisionnement et de production dont l'entreprise a fait l'objet.

Le client a bénéficié des crédits d'exploitation suivants :

**Tableau 3-2 : Liste des engagements au titre de l'année 2014/2015**

Type de crédit	Montant autorisé	Echéance
Découvert	25 000 000	30/04/2015
Crédoc MP	35000 000	30/04/2015
Déc mobilisable	17 500 000	30/04/2015
Cautions/marché	40 000 000	30/04/2015
<b>Total</b>	<b>117 500 000</b>	

Source : Elaboré par l'étudiant sur la base des données de l'autorisation du crédit

L'utilisation et le remboursement de ces crédits se sont fait sans aucun incident.

## 2. Appréciation du client :

Dans ce qui suit, le client sera apprécié à travers :

- Ses ressources humaines
- Ses ressources matérielles
- Son marché
- Le niveau de risque qu'il présente.

### 2.1. Les ressources humaines :

Comme toute autre entité de négoce, SNC SOLIMETAL est dirigée par une équipe dynamique, de professionnels qualifiés et dotés d'un capital expérience, elle rapproche différents employés sur l'échelle de l'entreprise entre des cadres, dirigeants et collaborateurs externes.<sup>1</sup>

### 2.2. Ressources matérielles :

La SNC SOLIMETAL dispose des moyens industriels récents de haute performance et maîtrise les procédés de grande technicité pour la fabrication de ses produits. Sa devise demeure un choix rigoureux des matériaux et composants entrant dans la composition de son mobilier, offrant ainsi à ce dernier, une qualité incontestable.

<sup>1</sup> <http://www.solimetal.com>, le 23 mai 2016 à 19h35

### 2.3. Le marché :

L'entreprise se trouve dans une situation favorable puisque l'activité de l'entreprise est caractérisée par un marché non saturé et dominé par quelques entreprises qui ne représente aucun risque concurrentiel. SOLIMETAL adopte et développe une politique de créativité de haute qualité, qui tend à suivre l'évolution du marché, répondant aussi aux exigences de sa clientèle et ce, afin d'entretenir sa crédibilité et son label de qualité.

Par son expérience, ses performances et son savoir-faire, la SOLIMETAL a pu monopoliser une part appréciable du marché national et ceci à travers l'ensemble du territoire.

### 2.4. Analyse des risques :

Vu le volume considérable des projets lancés par l'Etat dans tous les secteurs, notamment le secteur de l'enseignement (écoles, administrations...), d'où le risque de mévente est réduits.

De plus la banque se prémunit du risque de non remboursement en recueillant les garanties suivantes :

**Tableau 3-3 : Garanties recueillies (U=DA)**

Type de garantie	Montant exigé	Montant Recueilli
HYP 1 <sup>er</sup> rang s/unite	84 325 000	105 000 000
NANT DE FDC	82 500 000	82 500 000
DELEG ASS MRP	82 500 000	83 000 000

Source : Elaboré par l'étudiant sur la base des documents présentés par la banque

Les garanties recueillies sont nettement supérieures de celles exigées, ce qui constitue un surplus de sécurité.

### 3. Analyse financière de l'entreprise :

Le banquier doit mener une étude complète sur la santé financière de l'entreprise qui englobe l'analyse de tous les agrégats commerciaux, économiques et financiers. Dans le cadre du présent mémoire, nous allons intéresser à l'analyse financière.

### 3.1. Appréciation des bilans financiers :

Dans le cadre de cette analyse, le banquier établit et critique les bilans financiers des deux dernières années (2013 et 2014), et le bilan prévisionnel de l'année en cours (2015).

**Tableau 3-4 : L'actif des années 2013, 2014, et 2015**

(U=DA)

<b>ACTIFS</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<i>Actif Immobilisé</i>	<i>87 389 828</i>	<i>80 044 332</i>	<i>64 262 696</i>
Immobilisations corporelles	70 515 251	64 840 864	51 400 331
Immobilisations financières	15 509 577	13591103	11 250 000
immobilisations en cours	1 365 000	1 612 365	1 612 365
<b>Valeurs d'exploitation</b>	<b>56 749 126</b>	<b>51 042 245</b>	<b>12 700 000</b>
Stocks de marchandises	56 749 126	51 042 245	12 700 000
<b>Valeurs Réalisables</b>	<b>52 544 375</b>	<b>39 466 671</b>	<b>31 761 393</b>
Clients	22 079 040	1 270 234	5 000 000
Autres débiteurs	30 465 335	38 196 437	26 761 393
<b>Valeurs disponibles</b>	<b>36 250 248</b>	<b>45 633 858</b>	<b>11 314 586</b>
Caisse	36 250 248	45 633 858	11 314 586
<i>Actifs Circulants</i>	<i>145 543 749</i>	<i>136 142 774</i>	<i>55 775 979</i>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>232 933 577</b>	<b>216 187 106</b>	<b>120 038 675</b>

Source : Elaboré par l'étudiant sur la base des bilans comptables 2013, 2014, et 2015(Voir Annexes)

**Tableau 3-5 : Le passif des années 2013, 2014, et 2015**

(U=DA)

<b>PASSIF</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<i><b>Fonds Propres</b></i>	<i><b>149 826 361</b></i>	<i><b>62 382 296</b></i>	<i><b>58 146 088</b></i>
Capital émis	40 000 000	40 000 000	40 000 000
Résultat net	25 425 554	22 382 296	18 146 088
Report à nouveau	84 400 807		
<b>Autres Passifs non courants</b>	<b>4 200 000</b>		
<i><b>Capitaux Permanents</b></i>	<i><b>154 026 361</b></i>	<i><b>62 382 296</b></i>	<i><b>58 146 088</b></i>
Fournisseurs et comptes rattachés	43 190 525	56 826 557	30 623 787
Impôts	5 134 306	4 404 158	9 672 860
Autres dettes à court terme	15 569 980	67 429 034	20 723 289
Dettes financières à CT	15 012 405	25 145 061	872 651
<i><b>Dettes à Court terme</b></i>	<i><b>78 907 216</b></i>	<i><b>153 804 810</b></i>	<i><b>61 892 587</b></i>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>232 933 577</b>	<b>216 187 106</b>	<b>120 038 675</b>

Source : Elaboré par l'étudiant sur la base des bilans comptables 2013, 2014, et 2015

Une lecture générale de bilan ne peut pas donner trop d'informations, mais d'une manière globale il y a lieu de constater les rubriques lourdes de dettes à court terme et des valeurs réalisables dû aux délais accordés aux clients pour régler leurs achats.

### **3.2. Appréciation des TCR :**

Le TCR aide à rapprocher les données économiques aux capacités financières. En outre, sur la base des bilans et des TCR, le banquier peut détecter les situations d'équilibre ou de déséquilibre financier de l'entreprise. L'étude repose sur la détermination des SIG et ensuite l'analyse d'équilibre financier (analyse des grandes masses) et enfin l'analyse par ratios.

- **Les soldes intermédiaires de gestion :**

A partir de TCR retraité, les SIG principaux sont établis pour cerner la rentabilité et l'efficacité des rubriques de TCR.

**Tableau 3-6 : Les SIG des années 2013, 2014, et 2015**

(U=DA)

Rubrique	2013	2014	2015
Chiffre d'affaire	513 893 669	573 103 476	450 000 000
Variation stock produits finis et encours	5 620 360	6 616 617	-2 162 540
<b><i>Production d'exercice</i></b>	<b><i>508 273 309</i></b>	<b><i>566 486 859</i></b>	<b><i>452 162 540</i></b>
Achats consommés	334 185 962	389 218 401	303 004 784
Services extérieurs et autres consommés	35 905 313	37 788 573	27 334 000
<b><i>Consommation d'exercice</i></b>	<b><i>370 091 275</i></b>	<b><i>427 006 974</i></b>	<b><i>330 338 784</i></b>
<b><i>Valeur Ajoutée</i></b>	<b><i>138 182 034</i></b>	<b><i>139 479 885</i></b>	<b><i>121 823 756</i></b>
Charges de personnel	86 381 977	92 218 224	83 937 141
Impôts, taxes, et versements assimilés	7 515 120	8 529 252	6 300 000
<b><i>Excédent Brut d'Exploitation EBE</i></b>	<b><i>44 284 937</i></b>	<b><i>38 732 409</i></b>	<b><i>31 586 615</i></b>
Autres produits opérationnels	1 046 987	392 637	
Autres charges opérationnelles	1 497 815	78 803	
Dots aux amortissements, provisions et pertes de valeur	18 187 105	16 454 255	13 440 527
<b><i>Résultat opérationnel RO</i></b>	<b><i>25 647 004</i></b>	<b><i>22 591 988</i></b>	<b><i>18 146 088</i></b>
Produits financiers	337 064	301 000	
Charges financières	558 514	510 692	
<b><i>Résultat financier</i></b>	<b><i>-221 450</i></b>	<b><i>-209 692</i></b>	
<b><i>Résultat Courant avant impôts RCAI</i></b>	<b><i>25 425 554</i></b>	<b><i>22 382 296</i></b>	<b><i>18 146 088</i></b>
Impôt exigible			
<b><i>Résultat de l'exercice</i></b>	<b><i>25 425 554</i></b>	<b><i>22 382 296</i></b>	<b><i>18 146 088</i></b>

Source : Elaboré par l'étudiant sur la base des TCR (Voir annexes)

**Commentaire :**

La richesse créée par l'entreprise est importante, elle enregistre une valeur ajoutée positive représentant une moyenne de 26% du CA au cours des trois années malgré la diminution de la valeur ajoutée en 2015, causée par la diminution du chiffre d'affaire au titre de la même année.

L'EBE marque une diminution consécutive dans les trois années, ce qui est la même chose pour le résultat opérationnel, cette chute de rentabilité économique est causée par la mauvaise gestion opérationnelle, quant au résultat financier, le choix de dépenses financières n'est pas optimal, ce qui diminue par la suite la rentabilité de l'entreprise.

Le résultat courant avant impôts traduit une performance globale satisfaisante qui reste positive en dépit de sa diminution consécutive, enfin le résultat de l'exercice résume les fluctuations descendantes du 2013 à 2015 et l'ensemble de gestion semble peu performant avec un tel résultat financier négatif.

Les résultats nets sont faibles par rapport aux CA réalisés, suite aux importantes charges que l'entreprise subie au cours de son cycle d'exploitation.

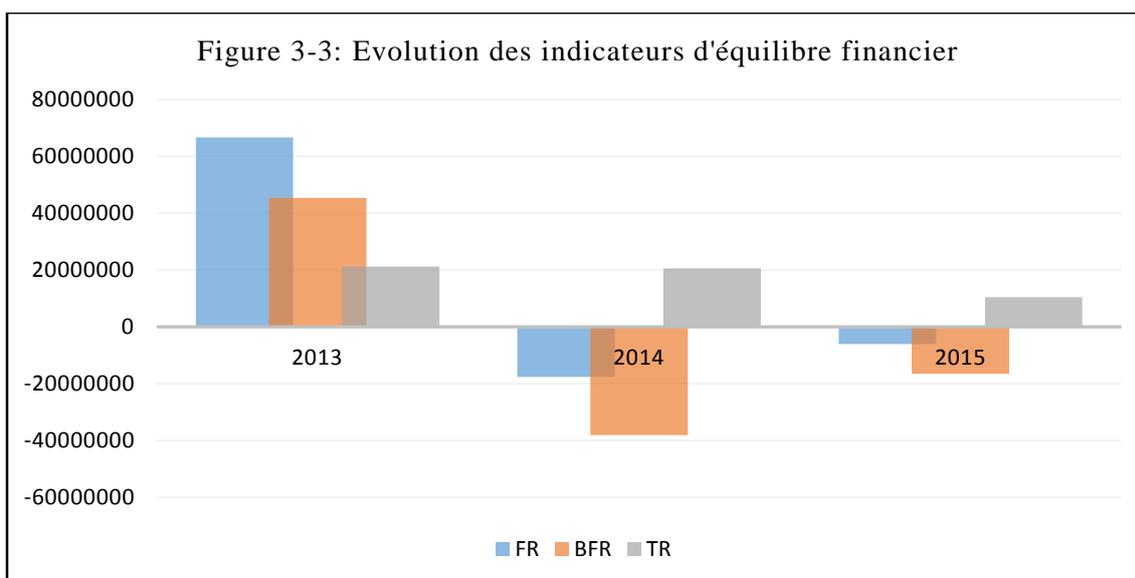
**3.3. L'équilibre financier :**

L'équilibre financier est apprécié à travers les valeurs structurelles ci-dessous :

**Tableau 3-7 : les indicateurs d'équilibre financier (U=DA)**

<b>Rubriques</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Capitaux permanents	154 026 361	62 382 296	58 146 088
Actif Immobilisé	87 389 828	80 044 332	64 262 696
<b>FR</b>	<b>66 636 533</b>	<b>-17 662 036</b>	<b>-6 116 608</b>
<i>Actif circulant hors trésorerie</i>	<i>109 293 501</i>	<i>90 508 916</i>	<i>44 461 393</i>
<i>DCT hors concours bancaires</i>	<i>63 894 811</i>	<i>128 659 749</i>	<i>61 019 936</i>
<b>BFR</b>	<b>45 398 690</b>	<b>-38 150 833</b>	<b>-16 558 543</b>
Valeurs disponibles	36 250 248	45 633 858	11 314 586
Dettes Financières à CT	15 012 405	25 145 061	872 651
<b>TR</b>	<b>21 237 843</b>	<b>20 488 797</b>	<b>10 441 935</b>

Source : Elaboré par l'étudiant sur la base de l'analyse des bilans financiers



Source : Elaboré par l'étudiant sur la base des données du tableau 3-7 U=DA

On constate une structure déséquilibrée suite au FR négatif en 2014 et 2015. De plus, la trésorerie est positive mais très excédentaire, ce qui signifie que des ressources stables sont sous-employées.

### 3.4. Méthode des ratios :

Tableau 3-8 : Les ratios des années 2013, 2014, et 2015

Rubriques	2013	2014	2015
<b><u>Ratios de structure financière</u></b>			
<b>Ratios de financement :</b>			
Couverture des emplois stables	176%	78%	90%
L'Autonomie financière	190%	41%	94%
Gearing	10%	40%	02%
<b>Ratios de liquidité :</b>			
Liquidité générale	184%	89%	90%
Liquidité réduite	113%	55%	70%
Liquidité immédiate	27%	13%	17%
<b>Ratio de Solvabilité générale</b>	34%	71%	52%
<b><u>Ratios de rentabilité</u></b>			
Rentabilité économique	10,9%	10,4%	15,1%
Rentabilité financière	17%	35,9%	35,1%
Rentabilité commerciale	4%	3,9%	4,9%

<b><u>Ratios de Gestion</u></b>			
FR en jour de CA	47	-11	-5
BFR en jour de CA	32	-24	-13
Délai clients	15	1	4
Délai fournisseurs	30	36	24
Rotation des stocks en jour	6,52	8,37	26,01
<b><u>Ratios d'activité</u></b>			
Taux d'intégration	27%	24%	27%

Sources : Elaboré par l'étudiant sur la base des bilans et TCR

### Commentaires :

- Ratios de structure :

Nous constatons que l'entreprise n'est pas indépendante du tiers en matière de financement des emplois stables avec des capitaux permanents qui ne financent pas la totalité des immobilisations. On constate également qu'elle n'a pas d'autonomie financière puisque ses capitaux empruntés dépassent ses fonds propres en 2014 et 2015.

L'entreprise se trouve dans une zone du faible risque puisque les ratios de liquidité sont favorables. De plus, en regardant le ratio de solvabilité on remarque que l'entreprise est capable de faire face à ses dettes à court terme.

- Ratios de rentabilité :

La rentabilité de l'entreprise continue à augmenter d'une année à une autre, c'est un indicateur de l'efficacité de l'entreprise, surtout en ce qui concerne sa rentabilité financière qui présente un taux de 35%.

- Ratios de gestion :

Nous observons que les délais accordés en faveur des relations Clients/Fournisseurs sont favorables, puisque les délais accordés aux fournisseurs dépassent largement ceux accordés aux clients.

L'entreprise ne jouit pas d'une marge de sécurité financière vue la diminution de FR en nombre de jours du CA.

- Ratios d'activité :

L'entreprise présente un taux d'intégration acceptable de la VA dans le CA qui présente le quart de ce dernier.

#### **4. Conclusion d'étude et décision de la banque :**

L'entreprise présente un cas de financement peu risqué, elle est caractérisée par un bon positionnement sur le marché, un niveau de maîtrise des coûts d'exploitation acceptable et des choix de financement adéquats, en plus de bonnes relations passées, où aucune incidence de paiement a eu lieu.

Compte tenu de l'évolution positive de l'activité et des taux favorables des mouvements confiés, des résultats de l'étude, ainsi que des garanties recueillies, notre avis est le même que la décision de la banque qui est :

Avis favorable au renouvellement des concours accordés à la relation dans les formes suivantes :

- Découvert : 25 000 000 DA
- Crédoc : 35 000 000 DA margé de 25% à l'ouverture, 25% à la réalisation, et 50% à relayer par un découvert mobilisable sur 03 mois.
- Caution sur marché : 40 000 000 DA

**Conclusion :**

Dans le présent chapitre, nous avons fait une étude pratique, qui est soutenue par des méthodes développées prouvant l'efficacité des techniques bancaires dans l'étude et l'évaluation des crédits d'investissements ou d'exploitations.

Au terme de la pratique bancaire, les recherches poussées sont bien faites pour réussir l'encadrement du crédit, néanmoins, le refus d'une demande de crédit au niveau d'une agence bancaire est rarement constaté pour des raisons multiples. Toutefois, une étude succincte et raisonnable conduit à un meilleur accompagnement de crédit et de la relation banque/client grâce à ce qu'elle apporte comme objectivité.

Enfin la réalisation d'une étude succincte et correcte dépend de la fiabilité des données, la performance des méthodes utilisées et la volonté du banquier.

# **Conclusion Générale**

## **Conclusion générale :**

La modernisation du système bancaire est l'une des principales préoccupations des pays soucieux de leur développement et croissance économique. En effet, le rôle primordial de la banque ne reste plus dans l'ombre, vue l'importance de l'intermédiation financière, en collectant des dépôts de ceux qui ont des capitaux excédentaires et les redistribuant sous forme de crédit au bénéfice de ceux qui en ont besoin, et plus particulièrement les entreprises qui en ont besoin, puisqu'elles constituent le moteur de toute économie moderne.

L'étude menée au sein de la banque CPA, dans le cadre de notre mémoire de fin d'études, nous a permis de faire la liaison entre les connaissances acquises durant notre parcours académique et la réalité du fonctionnement de l'institution bancaire.

Le processus d'octroi de crédit aux entreprises (surtout les petites et moyennes entreprises) dans l'objectif que ces dernières exercent leurs activités à l'abri des difficultés financières, demande une attention particulière et une démarche spécifique. Pour cela, nous avons opté pour un travail de recherche dont le thème s'intitule : « Financement des petites et moyennes entreprises par le crédit d'exploitation » dans la perspective de répondre à la problématique : Quels sont les facteurs qui expliquent l'obtention d'un crédit d'exploitation pour une PME ?

Une fois le travail est achevé, nous sommes parvenus aux conclusions suivantes :

- Il existe plusieurs types de crédits que la banque met à la disposition du client qui se regroupe principalement dans les crédits d'investissements et les crédits d'exploitation, et la banque accorde au client le type de crédit le plus approprié selon leur besoin, ce qui vérifie la première hypothèse.
- L'opération d'octroi de crédit s'est toujours associée à un ou plusieurs risques, dont le plus grave pour la banque est le non remboursement du prêt accordé (principal et intérêts). De plus, la sélection des clients les moins risqués, ainsi la prise des garanties constitue un véritable soulagement pour le banquier, et c'est ce qui a été cité dans la deuxième hypothèse.
- Lors de l'étude d'un dossier de crédit d'exploitation, la banque CPA cherche à connaître la fiabilité, la solvabilité et la rentabilité du client, en suivant une démarche spécifique, en identifiant le client et son environnement (Concurrents, clients...), et analysant sa situation financière, afin d'aboutir à une décision d'octroi de crédit, ce qui confirme la troisième hypothèse.

À travers notre travail de recherche et les constats que nous avons faits, nous pouvons formuler les suggestions suivantes :

- Abandonner la gestion administrative des crédits au profit d'une gestion économique ;
- La reprise des formes des crédits abandonnés comme le crédit-bail et l'affacturage afin de diversifier la gamme de produits bancaires et répondre aux différents besoins des entreprises ;
- La modernisation des services par le développement des moyens de paiements électroniques ;
- L'élaboration d'un réseau d'information entre les banques, en utilisant les nouvelles techniques de l'information et de la communication.

Enfin, nous reconnaissons que cette étude est loin d'être complète, du fait de l'indisponibilité de certaines informations, cependant nous espérons que notre contribution apportera un nouvel éclairage pour la compréhension du rôle de la banque dans le financement du cycle d'exploitation et nous souhaitons qu'elle puisse servir aux prochaines promotions.

Nous proposons comme axes de recherches futurs :

- L'élaboration du processus de financement.
- La quantification des risques liés au financement.

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages :

- Beguin .J et Benard .A, « L’essentiel des techniques bancaires », Edition d’organisation, Paris, 2008.
- Bernet-Rollande .L, « Principes de technique bancaire », 25e édition, Dunod, Paris, 2008.
- Bouvier .A et Disle .C, « Introduction à la comptabilité », Dunod, Paris, 2008.
- Bouyacoub.F, « l’entreprise et le financement bancaire », Casbah éditions, Alger, 2000.
- Forget .J, « Analyse financière : De l’interprétation des états financiers à la compréhension des logiques boursières », Éditions d’Organisation, 2005.
- JACOB. H et SARDI. A, « Management des risques bancaires », édition AFGES, Paris, 2001.
- Halabisky .D, « Le processus de croissance des entreprises : la création d’emplois selon l’âge des entreprises », Industrie ,Canada 2006.
- Hutin .H, « toute la finance d’entreprise en pratique », 2ème édition, éditions d’organisation, Paris, 2003.
- Grandguillot.B et Grandguillot.F, « Analyse financière », 7ème édition, Gualino, Paris, 2003.
- Lamiri.A, « Crise de l’économie algérienne », Les presses d’Alger, 1999.
- Levratto .N, « Les PME : Définition ; rôle économique et politiques publiques », 1<sup>ère</sup> édition De Boeck, Bruxelles 2009.
- Meunier-Rocher.B, « Le diagnostic financier », 3eme édition, Editions d’Organisation, Paris, 2003.
- Mishkin .F, « Monnaie ; banque et marché financier », Ed. Pearson, Paris, 2010.
- Naas Abdelkrim, « Le système bancaire algérien : de la décolonisation à l’économie de marché », édition INAS, 2003.
- Roncalli.T, « La gestion des risques financiers », Ed. Economica, Paris, 2004.

### Textes règlementaires :

- Journal officiel de la république algérienne N°77 (de 30 Ramadhan 1422 ; 15 décembre 2001)
- Ordonnance n° 01-01 du 27 février 2001 modifiant et complétant la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

- Ordonnance n°03-11 relative à la monnaie et au crédit, La Banque d'Algérie.

#### Articles et revues :

- ANDI News, « Forte hausse des investissements en 2014; attractivité marquée de la destination Algérie », Bulletin Trimestriel N°29.
- Hadj Nacer A.R, « *les cahiers de la réforme* », Vol. N° 4, éditions ENAG, 1990.
- Kari .K, « *Les PME en Algérie: un nouvel horizon pour l'emploi* », Revue académique, MÂAREF, 7<sup>me</sup> Année - N°12/Juin 2012, UAMO Bouira.
- Mebarek .A, « *Colloque du conseil scientifique de la COSOB : Financement de la PME et la croissance*», 2eme édition, Alger, 2015.
- Ministère de l'Industrie; de la PME et de la promotion de l'Investissement, Direction Générale de la Veille Stratégique; des Etudes Economiques et des Statistiques, Bulletin de Veille PME n°1 du 25 février 2012.
- Moumou .O, « Les déterminants et les obstacles à l'internationalisation des pme familiales algériennes », Faculté des sciences économiques commerciales et de gestion, UMMTO.
- OCDE, « Les PME à forte croissance et l'emploi », 2002.
- Torres .O, « Pour une approche contingente de la spécificité des PME », Université Paul Valéry Montpellier III
- Si Lekhal .K, « Le financement des PME en Algérie : difficultés et perspectives », Recherches économiques et managériale, N° 12 ; Décembre 2012.
- Si lekhal .K ; Korichi Youcef ; et Gaboussa Ali, « Les PME en Algérie: Etat des lieux ; contraintes et perspectives », Revue universitaire sur la performance des entreprises algériennes, N°4/2013.

#### Mémoires :

- Madouche .Y, « La problématique d'évaluation du risqué de crédit des PME par la banque en Algérie », mémoire de Magister, UMM Tizi-Ouzou, 2009.

#### Sites internet :

- <http://www.angem.dz/home.php>
- <http://www.solimetal.com>